

COMMUNE DE GARGENVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL : SÉANCE DU 14 MARS 2019
À 20h00 EN MAIRIE DE GARGENVILLE**

**Sous la présidence de Monsieur Jean LEMAIRE
Maire de Gargenville**

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : Mmes Murielle VALLET, Marie VIALE, Murielle CHARDEY, Annick GRANDIERE, Danielle FABRY-MOTTET, Brigitte VICENTE, Sylvie BOZZOLO, Nicole DELPEUCH, Marjolaine GROLLEAU,

MM. Jean LEMAIRE, Pascal BERTHET-BONDET, Jean-François MARIANI, Alexandre KARAA, Arnaud DAOUDAL, Ludovic MAILLARD, Xavier RIBOT, François COLIN, Gérard SINQUIN, Yann PERRON, Joël REZE, Michel PEZET,

Procurations : Mme Martine DUPRE-SALLETES à M. Pascal BERTHET-BONDET
Mme Nadia GRAND à Mme Murielle VALLET
Mme Marie-José DE CARVALHO à Mme Nicole DELPEUCH
M. Christian CERRETANI à M. Jean LEMAIRE

Absents : Mme Martine BRIANT
MM. Michel BRENIER et Pierre-Marie DARNAUT

Ouverture de la séance :

Monsieur Jean LEMAIRE, Maire de Gargenville, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il doit être procédé à la désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance est Madame Murielle VALLET.

Informations au Conseil Municipal

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre, en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégations au Maire, suivant l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°	En date du	Objet	Montant
19-12	15/02/2019	Avenant au contrat de vérification périodique des installations électriques, installations au gaz, systèmes d'extraction, appareil de lavage et appareils de cuisson avec la Société QUALICONSULT pour la vérification d'un appareil supplémentaire. La durée de l'avenant est celle du contrat initial conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018	Vérification d'un appareil de lavage : 60 € TTC/semestre
19-13	21/02/2019	Signature avec la Société AGORASTORE d'un mandat immobilier pour la vente des biens immobiliers de la Commune. La Société AGORASTORE met en relation, par le biais de son site internet, acquéreurs et collectivités territoriales désireuses de céder leur patrimoine immobilier au meilleur prix. La Commune conservera sa liberté de choisir le futur acquéreur qui supportera les frais liés à la prestation de service rendue par la Société AGORASTORE. Le mandat prend effet à compter de sa notification et sera valable pour une durée de 3 mois. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction, pour une durée maximale de 1 an.	-

Monsieur PERRON (concernant la décision n° 19-13) demande : c'est dans le but de vendre quel type de bien ?

Monsieur LEMAIRE répond : tout ce que nous voulons.

Monsieur PERRON ajoute : c'est un contrat sans objectif particulier.

Monsieur LEMAIRE dit : c'est un mandat général et nous prenons une décision pour chaque bien que nous vendons.

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : oui c'est une délibération.

Délibération n° 19B03 : Inscription à l'inventaire des dépenses d'investissement d'un montant unitaire inférieur à 500 €

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'article 47 de la loi des Finances rectificative pour 1998 a modifié les articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, en donnant la compétence aux assemblées délibérantes pour décider qu'un bien meuble de faible valeur peut être imputé en section d'investissement, s'agissant de biens ne figurant pas dans une liste et dont le montant est inférieur à un seuil, fixés par arrêté interministériel.

L'arrêté NOR/INT/B0100692A du 26 octobre 2001 fixe à compter du 1^{er} janvier 2002, à 500 € toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés à la section de fonctionnement. Il diffuse également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour le règlement des biens ci-dessous en investissement et l'inscription à l'inventaire :

Fournisseur	Objet	Montant € TTC
LEGALLAIS	Douchette plonge Cuisine Centrale	84,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE dit : c'est la délibération classique que nous rencontrons, en conseil municipal, à partir du moment où nous avons fait des acquisitions. Nous passons ces acquisitions en investissement pour pouvoir récupérer le montant de la TVA.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à reprendre en section d'investissement, pour l'exercice 2019, les dépenses ci-dessus détaillées.

Délibération n° 19B04 : Publication de la liste des marchés conclus en 2018 sur le budget de la ville

Rapporteur : Jean LEMAIRE

L'article 133 de l'ancien Code des Marchés publics imposait au pouvoir adjudicateur de publier, sur le support de son choix, la liste des marchés conclus l'année précédente.

Pour les marchés publics conclus à compter du 1^{er} avril 2016, les acheteurs sont soumis au respect de l'article 107 du Décret du 25 mars 2016.

Ainsi, dans la ligne directrice des dispositions sur l'open data de la loi NOTRe, ils offrent un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics, sur leur profil (ou autrement appelé salle des marchés), au plus tard le 1^{er} octobre 2018.

La publication de la liste des marchés conclus au sens de l'article 133 de l'ancien Code des Marchés publics n'est donc plus obligatoire, du fait de la publication des données essentielles sur le profil acheteur au fur et à mesure de la conclusion des marchés depuis le 1^{er} octobre 2018.

Toutefois, et dans un souci de transparence, pour l'année 2018, la liste de ces marchés figure en annexe de la présente délibération. Elle est consultable sur le site internet de la ville à l'adresse : www.gargenville.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur LEMAIRE dit : je pense qu'il n'est pas nécessaire que nous passions la liste en revue - vous en avez eu une copie - sauf s'il y a des interrogations et des questions.

Monsieur PERRON demande : une question concernant la durée de la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie à 96 mois : cela nous paraissait un peu excessif comme contrat.

Monsieur LEMAIRE répond : non, nous avons dit que c'était sur une durée de 7 ans, voire 8 ans. Nous avons toujours dit que nous n'étions pas limités dans le temps. Le principe était de pouvoir la réhabiliter, mais au fur et à mesure que les subventions tomberaient, et que nous pourrions le faire, sans affecter les autres investissements. Comme cela se fait par tranche de travaux...

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- prend connaissance de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2018 sur le budget de la ville,
- prend acte des mesures de publicité mises en place sur le site internet de la ville pour la consultation desdits marchés.

Délibération n° 19B05 : Amortissement d'une subvention d'équipement versée sur le compte 2046

Rapporteur : Jean LEMAIRE

L'instruction budgétaire et comptable M14 a créé au 1^{er} janvier 2018, une imputation spécifique (compte 2046) pour la comptabilisation des attributions de compensation d'investissement.

L'instruction prévoit également que les subventions d'équipement versées, imputées sur les comptes 204, doivent faire l'objet d'un amortissement.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement des attributions de compensations d'investissement (compte 2046).

Il est proposé au Conseil Municipal la durée d'amortissement suivante :

Nature du bien	Durée d'amortissement
Subvention d'équipement versée	
2046 - Attribution de compensation d'investissement	1 an

Le décret 2015-1846 prévoit que ces amortissements peuvent être neutralisés par des écritures d'ordre budgétaire. Opter pour cette neutralisation permet d'émettre une recette au compte 7768 et une dépense au compte 198.

Les impacts budgétaires seront :

- année N du versement de la subvention d'équipements :
Dépense investissement au compte 2046
- année N+1 amortissements et neutralisation pour le montant total versé en N :
DF compte 6811 RF compte 7768
DI compte 198 RI compte 28046

La subvention sera totalement amortie en N+1 et sera sortie de l'inventaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE ajoute : Il s'agit de l'attribution de compensation qui nous est versée par la Communauté Urbaine. Nous verrons le montant tout à l'heure, dans le Débat d'Orientation Budgétaire. C'est un jeu d'écritures que nous ferons tous les ans et que nous ferons passer par une délibération du conseil.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

- approuve la durée d'amortissement sur les subventions d'équipements versées, compte 2046, en 1 an ;
- opte pour la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées.

Délibération n° 19B06 : Budget de la ville - Attribution d'un acompte sur subvention à la Caisse des Écoles pour 2019

Rapporteur : Jean-François MARIANI

Afin d'assurer la trésorerie de la Caisse des Écoles jusqu'au vote du budget et de pouvoir éventuellement acquitter des factures d'acompte concernant les voyages (classes de découverte....) sur le budget de la Caisse des Écoles, il est nécessaire de verser un acompte sur la subvention d'un montant de 30.000 € pour l'exercice 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE dit : rien de particulier. C'est une délibération que nous passons tous les ans avant le vote du budget, ceci pour assurer à la Caisse des Écoles et au CCAS, comme nous allons le voir après, de pouvoir commencer l'exercice 2019 avec un acompte sur la subvention.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Approuve le versement de cette avance de subvention dont le montant sera inscrit au Budget Primitif de la commune à l'article 657361.

Délibération n° 19B07 : Budget de la ville - Attribution d'un acompte sur subvention au CCAS pour 2019

Rapporteur : Murielle VALLET

Afin d'assurer la trésorerie du CCAS jusqu'au vote du budget et de pouvoir éventuellement acquitter les factures sur le budget auxiliaire du CCAS de la Commune, il est nécessaire de verser un acompte sur la subvention d'un montant de 30.000 € pour l'exercice 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE dit : c'est la même délibération que la question précédente mais pour le CCAS.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Approuve le versement de cette avance de subvention dont le montant sera inscrit au Budget Primitif de la commune à l'article 657362.

Délibération n° 19B08 : 25^{ème} Salon Automnal des Peintres, Sculpteurs et Photographes de la ville - Fixation du tarif du droit d'inscription et des prix

Rapporteur : Marie VIALE

Il convient à l'assemblée délibérante de fixer le montant du droit d'inscription demandé aux artistes exposant, ainsi que le nombre de prix et leur valeur, pour le 25^{ème} Salon Automnal des Peintres, Sculpteurs et Photographes de la ville de Gargenville qui se tiendra du vendredi 11 octobre au lundi 14 octobre 2019 inclus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE ajoute : c'est la même chose tous les ans, mais comme cette année c'est le 25^{ème} salon, nous marquons le coup en invitant deux invités d'honneur supplémentaires : un sculpteur et un photographe. Nous aurons 120 € de budget supplémentaire à prévoir pour les présents qui leur seront offerts. Sinon les prix restent les mêmes.

Monsieur RIBOT dit : une petite remarque, il y a un couple sur Honfleur qui est originaire de Gargenville...

Monsieur LEMAIRE dit : je crois que le monsieur est décédé.

Monsieur RIBOT demande : ah bon ? Quand cela ?

Monsieur LEMAIRE répond : juste avant les fêtes...

Madame VIALE dit : peut-être oui, c'était il n'y a pas si longtemps que cela, c'est récent.

Monsieur RIBOT dit : c'était pour les mettre à l'honneur. C'était quand même des personnalités sur Honfleur.

Monsieur LEMAIRE répond : le monsieur avait été sollicité une année et il avait refusé de venir.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité,

Par 19 voix Pour, 1 voix Contre (Marjolaine GROLLEAU) et 5 Abstentions (Nicole DELPEUCH, Marie-José DE CARVALHO, Yann PERRON, Joël REZE et Michel PEZET),

▪ Fixe les montants suivants :

- Droit d'inscription pour les peintres et sculpteurs : 15 €

Aucun droit d'inscription ne sera demandé aux photographes et aux adhérents inscrits dans les sections peinture et sculpture de la Maison des Arts et de la Créativité de la ville pour l'année en cours (2018/2019)

- Présents offerts aux trois invités d'honneur : valeur de 60 € par invité d'honneur
(1 peintre, 1 sculpteur, 1 photographe) soit 180 €
- Prix de la ville - peinture à l'huile : valeur de 50 €
- Prix de la ville - peinture autres techniques : valeur de 50 €
- Prix de la ville - sculpture : valeur de 50 €
- Prix de la ville - photographie : valeur de 50 €
- Prix du public - peinture : valeur de 40 €
- Prix du public - sculpture : valeur de 40 €
- Prix du public - photographie : valeur de 40 €

▪ Autorise Monsieur le Maire à signer le règlement du 25^{ème} Salon Automnal ci-annexé.

Délibération n° 19B09 : Adhésion à l'association Contrechamps dans le cadre du Festival de cinéma 2019 « Les Images Vagabondes »

Rapporteur : Marie VIALE

La municipalité souhaite participer au Festival de cinéma « Les Images Vagabondes », organisé par l'association Contrechamps, se déroulant sur le territoire des Yvelines du 29 mars au 28 avril 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Considérant qu'il convient d'être adhérent de l'association pour participer au festival afin de bénéficier du soutien matériel et logistique dans le cadre d'une ou plusieurs projections de films sur la Commune,

Madame GROLLEAU demande : l'entrée sera gratuite ?

Madame VIALE répond : oui, ce sera gratuit.

Madame GROLLEAU dit : ok, merci.

Monsieur LEMAIRE dit : l'adhésion est de 50 € à laquelle il faudra rajouter 195,91 € pour les droits de projection du film.

Madame VICENTE demande : que veut dire VOSTFR ?

Un élu (hors micro)

Madame VICENTE dit : merci

➤ *Rires dans la salle*

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

- approuve l'adhésion à l'association Contrechamps d'un montant de 50 € (cinquante euros) pour l'année civile 2019 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association Contrechamps ci-annexée.

Délibération n° 19B10 : Logement de type F2 sis 12 rue Pierre André - Résidence Michon - Demande de remboursement

Rapporteur : Murielle VALLET

Un locataire, ayant emménagé dans le logement communal cité en objet le 1^{er} décembre 2018, a réalisé des travaux à ses frais, pour un montant de 1.500 € (factures de fournitures à l'appui), arguant du mauvais état du logement.

Au vu de l'état des lieux entrant, il apparaît que le logement ne présentait que quelques défauts d'usage à corriger, à savoir :

- Portes de placard de la cuisine
- Cuvette de wc
- Détecteurs de fumées

En comparaison des factures présentées par le locataire, la Commune ne peut accéder à la demande de remboursement de l'ensemble des fournitures achetées mais retenir :

- Un meuble évier : 51,00 €
- Un évier inox : 99,90 €
- Une vasque céramique : 39,00 €
- 2 détecteurs de fumées : 18,90 €

Soit un total de : 208,80 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Considérant l'impossibilité d'un dégrèvement sur loyer au vu de la vente par la Commune de la Résidence Michon courant mars 2019,

Monsieur LEMAIRE ajoute : vous l'aurez compris, c'était en principe des travaux de remise en état que la Commune aurait dû prendre en charge. La locataire, ayant l'idée d'embellir son appartement, a fait beaucoup de travaux et nous a envoyé 1.500 € de factures. Nous en avons extrait ce qui était à notre charge, soit la somme de 208,80 € correspondant à ce que nous aurions dû faire si nous en avions eu la possibilité. C'est pour cela que nous vous demandons, aujourd'hui, de nous autoriser à lui rembourser cette somme.

Monsieur PERRON dit : c'est bien antérieur à la vente ? Car aujourd'hui ce genre de délibération ne fait plus foi.

Monsieur LEMAIRE répond : oui c'est antérieur à la vente, bien sûr.

Monsieur PERRON demande : la vente est signée aujourd'hui ?

Monsieur LEMAIRE répond : oui depuis le 12.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Accorde un remboursement de 208,80 € au locataire, en compensation des frais engagés pour des travaux relevant des charges d'entretien du propriétaire.

Délibération n° 19B11 : Signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO de SIPPEREC Energies et Communications

Rapporteur : Pascal BERTHET-BONDET

Depuis décembre 2014, notre collectivité est adhérente au groupement de commandes pour les services de communications électroniques, coordonné et animé par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

Depuis le 1er janvier 2019, la passation des nouveaux accords-cadres est assurée par SIPP'n'CO, le nouvel outil d'achat mutualisé du SIPPEREC, qui propose 8 bouquets de service :

- 1) Performance énergétique
- 2) Mobilité propre
- 3) Téléphonie fixe et mobile
- 4) Réseaux Internet et infrastructures
- 5) Services numériques de l'aménagement de l'espace urbain
- 6) Services numériques aux citoyens
- 7) Valorisation de l'information géographique
- 8) Prestations techniques pour le patrimoine de la ville

▪ Participations financières :

- Participation financière fixe annuelle incluant les frais de gestion administrative de SIPP'n'CO de type T1, soit 0,16 € par habitant avec un plancher de 300 € et un plafond de 5.800 € ;
- Participation financière annuelle additionnelle selon le choix de bouquets sélectionnés, soit 20% du montant de la participation fixe ;
- Participation spécifique pour l'achat de prestations auxiliaires suivant devis du SIPP'n'CO (journée d'assistance 750 € HT, exceptées les prestations de formation : 150 € HT par ½ journée).

▪ Révision de l'ensemble des participations au 1^{er} janvier de chaque année, selon la formule de révision.

▪ Durée : la convention sera exécutée jusqu'à ce que l'adhérent notifie à SIPP'n'CO, par courrier recommandé avec AR, sa décision de résiliation qui ne prendra effet qu'à l'expiration des marchés publics en cours de passation ou d'exécution.

Aussi, afin de bénéficier de ces nouveaux marchés et assurer la continuité avec les marchés en cours, il convient d'adhérer à SIPP'n'CO.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération n° 14H126 en date du 18 décembre 2014 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques du SIPPEREC,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Considérant que le nouvel outil d'achat mutualisé du SIPPEREC est assurée par SIPP'n'CO,

Monsieur BERTHET-BONDET ajoute : la participation financière, pour la partie T1, représente environ 1.162,56 € pour la Commune, puisque nous sommes aujourd'hui 7.266 habitants. Vous l'aurez compris, le SIPPEREC modifie son système d'achats mutualisés en proposant plus de services aux collectivités et aux organismes d'Ile-de-France. Cela, pour faire face aux mutations de notre société, avec l'accès à des services de veille, d'accompagnement personnalisé et de conseils avec des coûts réduits, à des économies d'échelle en conservant tout le savoir-faire et l'expertise du SIPPEREC. Au total, SIPP'n'CO propose 8 bouquets de services dans les domaines de la transition énergétique et du numérique. Nous adhérons pour la performance énergétique...

Monsieur LEMAIRE intervient : il y a une petite erreur, nous n'adhérons que pour la téléphonie fixe et mobile.

Monsieur BERTHET-BONDET demande : il n'y a rien pour les bâtiments publics ?

Monsieur PERRON dit : si, il y a un doublon sur la performance énergétique. J'avais une question à ce sujet, parce que nous avons déjà signé le CPE.

Monsieur LEMAIRE dit : c'est cela.

Monsieur PERRON demande : pouvons-nous savoir quels sont les dossiers qui ont été traités par le SIPPEREC sur la commune depuis 2014 ? Nous sommes adhérents depuis 2014.

Monsieur LEMAIRE répond : Nous n'avons toujours adhéré qu'à la téléphonie.

Monsieur PERRON demande : qu'à la téléphonie ?

Monsieur LEMAIRE répond : oui.

Monsieur PERRON dit : d'accord. J'avais une dernière question. Quel est le gain estimé de la renégociation du contrat pour la téléphonie fixe et mobile ?

Monsieur LEMAIRE répond : c'est impossible à savoir.

Monsieur PERRON dit : c'est du haut débit j'imagine.

Monsieur LEMAIRE dit : le problème est que nous avons des abonnements entre 2 et 36 € par mois. Lorsque nous avons adhéré à SIPPEREC, nous avons tout de suite vu le gain que nous faisons par rapport aux fournisseurs traditionnels ; en passant d'individuel au groupement, nous avons vu une économie. Nous pourrions faire un comparatif dans un an, entre ce que nous avons dépensé en 2018 et ce que nous aurons dépensé en 2019. En 2014, nous avons payé une participation qui s'élevait à 2.400 € et aujourd'hui elle est à 2.552,66 €, tout compris. Il y a eu une augmentation, ce qui est normal au bout de 5 ans.

Monsieur PERRON dit : le tout est d'estimer si l'abonnement à SIPPEREC est amorti sur les économies que nous faisons. Parce que, si tous les ans nous avons 2.500 € d'abonnement à SIPPEREC et que nous ne retrouvons pas le bénéfice sur l'économie faite sur la téléphonie, il n'y a pas d'intérêt à continuer de signer ce contrat.

Monsieur LEMAIRE dit : il n'y a pas photo. L'économie est réellement là, nous la chiffrerons dans un an, quand nous aurons une année de fonctionnement avec ce marché-là par rapport à l'ancien. Comme nous avons des lignes supplémentaires qui ont été créées, cela fausse les résultats.

Monsieur PERRON dit : j'essayerai de m'en souvenir l'année prochaine.

Monsieur LEMAIRE dit : nous allons le noter aussi pour ne pas l'oublier.

Madame DELPEUCH demande : je crois que nous quittons Orange et que nous passons chez SFR. Pour tous les contrats ? Est-ce sur les conseils de SIPPEREC que nous changeons d'opérateur ?

Monsieur LEMAIRE répond : c'est leur marché. À partir du moment où ils choisissent SFR, toutes les communes qui adhèrent au groupement passeront chez ce fournisseur.

Madame DELPEUCH ajoute : c'est bien lié au changement.

Monsieur LEMAIRE dit : c'est cela.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion ci-jointe et son annexe 1 relative à la sélection des bouquets.

Délibération n° 19B12 : Autorisation donnée au Maire de signer une convention de servitudes pour la mise à disposition d'un poste de distribution électrique à Enedis

Rapporteur : Pascal BERTHET-BONDET

Dans le cadre des travaux de construction du groupe scolaire Jeanne COUVRY, la Commune a réalisé, à ses frais, un poste de distribution électrique pour alimenter son équipement, à hauteur de 120 KW.

Ce poste de distribution publique, situé rue de la céramique, est dimensionné pour pouvoir redistribuer l'énergie électrique aux futures constructions, à l'angle de la rue de la céramique et de la rue Simone Veil.

Rue de la céramique, l'EPAMSA, aménageur de la parcelle AD 249 sur la ZAC des hauts de Rangipport, envisage la construction d'un immeuble d'habitation.

Cet immeuble devant être raccordé au réseau public d'électricité, Enedis demande à la commune de Gargenville, la possibilité de se raccorder au poste de distribution publique, en vertu d'une convention de servitudes. Par cette convention, Enedis s'engage, en contrepartie, à verser une indemnité unique et forfaitaire de 106,71 €/m², par an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-4 du Code Général de la Propriété des personnes publiques,

Vu l'article L.111-91 du Code de l'Énergie,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE dit : il s'agit du transformateur que nous avons été obligés de réaliser dans le cadre du groupe scolaire Jeanne Couvry. Enedis a installé un transformateur à l'intérieur qui alimente le groupe scolaire et qui alimentera les futures constructions qui se réaliseront autour de ce transformateur. Comme la coque a été réalisée et financée par la Commune, Enedis nous indemnise pour pouvoir bénéficier du transformateur et vendre sa prestation à d'autres promoteurs. Nous toucherons donc 2.422,31 € par an de la part d'Enedis (106,71 € x 22,70 m²). En ces temps de vaches maigres, des petites recettes ne feront pas de mal.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes, du poste de distribution publique, avec la société ENEDIS.

Délibération n° 19B13 : Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec RTE (Réseau de Transport d'Électricité) et la Chasse Communale de Gargenville, pour la réalisation et l'entretien des aménagements des servitudes pour le passage des lignes électriques haute-tension

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Dans le cadre de la mise en conformité de ses lignes électriques haute-tension, traversant les parcelles communales cadastrées section B n° 1011, B n° 3 et ZB n° 206, la société concessionnaire, Réseau Transport d'Électricité (RTE), doit procéder à l'aménagement et à la gestion des terrains situés dans l'emprise des installations qu'elle exploite.

Pour ce faire, la société RTE a convenu d'unir ses efforts avec l'association « La Chasse Communale de Gargenville ».

Il convient donc d'autoriser la société RTE et la Chasse Communale de Gargenville à réaliser et entretenir les aménagements décrits dans la convention de servitudes ci-annexée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment les articles L.323-4 et suivants,

Vu le passage des lignes électriques à 400kV CERGY - MEZEROLLES 1 et 2, 225kV CERGY - PORCHEVILLE et PORCHEVILLE PUISEUX, et 63kV PORCHEVILLE - PUISEUX traversant les parcelles communales cadastrées section B n° 1011, B n° 3 et ZB n° 206,

Monsieur LEMAIRE précise : vous savez qu'il y a des lignes haute-tension qui passent au nord de la ville. Tous les ans, RTE fait des aménagements et du nettoyage mais fait un peu tout et n'importe quoi ; ce qui gêne l'association de chasse parce que le gibier se trouve un peu bouleversé. Le président de la chasse a pris contact avec RTE et leur a proposé que la chasse réalise et entretienne les aménagements décrits dans la convention et que ce soit conforme à la préservation du gibier. C'est une bonne chose. Pour cela il y a une convention tripartite, qui sera signée par la chasse, RTE et la Commune, dans laquelle les droits et devoirs de chaque partie y seront indiqués. C'est RTE et la chasse qui prennent des engagements ; la Commune n'apparaît que parce qu'elle touche les indemnités dues sur les pylônes électriques. Cela va dans le bon sens et fait plaisir aux chasseurs de pouvoir gérer cette partie de terrain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

- approuve la convention ci-jointe entre RTE, la Chasse Communale de Gargenville et la Commune pour la réalisation et l'entretien des aménagements des servitudes pour le passage des lignes électriques haute-tension ;
- autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération n° 19B14 : Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Vu que le Congrès de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

Vu que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

Vu qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

Vu qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

Considérant que l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

Considérant que :

- les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- la suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires ;
- elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;
- l'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- la loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- la modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;
- la gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints ;
- les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- l'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte ;
- les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées ;
- les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- la parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;

- la création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- la place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

Considérant que nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

1. Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
2. L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
3. La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Considérant que L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

1. L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
2. La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
3. L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;
4. L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
5. Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
6. Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
7. Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Considérant que le Conseil Municipal de Gargenville est appelé à se prononcer, comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France, sur son soutien à la résolution ci-annexée adoptée lors du congrès de 2018,

Monsieur LEMAIRE ajoute : nous vous demandons de vous prononcer et soutenir cette résolution qui a été adoptée lors du dernier congrès, en novembre 2018, si vous en êtes d'accord. La Commune de Gargenville se retrouve dans bien des sujets qui sont proposés, notamment à propos de la taxe d'habitation dont nous reparlerons dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Cela reste une résolution pleine de bon sens, c'est ce que subissent les Maires aujourd'hui, à tous les niveaux et avec plus ou moins d'importance. La Commune en prend sa part sur certains sujets. Globalement, je pense qu'il est important de soutenir et de marquer notre approbation par rapport à ce que nous propose l'Association des Maires de France, dont nous sommes adhérents.

Monsieur PERRON approuve : effectivement nous pouvons abonder dans le même sens, nous avons vécu la même chose auparavant. Cela a tendance à s'amplifier.

Monsieur LEMAIRE ajoute : cela va continuer.

Monsieur PERRON dit : cela va être de plus en plus dur j'imagine. Nous pouvons nous interroger sur l'impact de ce genre de message. Aujourd'hui c'est relativement faible.

Monsieur LEMAIRE dit : il a le mérite d'exister.

Monsieur PERRON répond : il a le mérite d'exister, certes, mais...

Monsieur LEMAIRE dit : il a été envoyé au Président de la République, au Premier Ministre, et espérons qu'un jour...

Monsieur PERRON dit : j'ai bien peur que ce soit un coup d'épée dans l'eau. Malgré tout, je suis d'accord, il a le mérite d'exister.

Monsieur LEMAIRE poursuit : je suis d'accord avec toi, mais si une grande majorité des 35.000 Maires soutient cette motion, cela permettra que nos gouvernants s'interrogent. En plus, nous sommes dans le cadre du Grand Débat National. Certains sujets se regroupent avec les sujets de ce grand débat donc, peut être que dans sa grande mansuétude, le Gouvernement proposera des choses qui pourront éventuellement nous intéresser. Ou, comme ce que pensent beaucoup de mes collègues, nous accoucherons d'une souris et chacun rentrera chez soi en attendant le prochain mouvement.

Monsieur PERRON dit : j'ai bien peur que ce ne fasse pas siffler les oreilles des technocrates.

Monsieur LEMAIRE dit : qui ne tente rien, n'a rien. Cela ne mange pas de pain et cela ne peut faire que du bien à notre chère France.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

Décide de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Rapporteur : Jean LEMAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2019 ci-annexé,

Vu l'avis de la commission Finances, Vie économique et Urbanisme,

Monsieur LEMAIRE dit : Vous avez reçu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 qui comprend une trentaine de pages. Nous allons les passer en revue, les unes après les autres, avec plus ou moins de rapidité pour certains sujets. Il m'a paru intéressant de vous mettre en annexe le Rapport d'Orientations Budgétaires de la Communauté Urbaine ; cela vous permet de voir qu'elle n'est pas en excellente santé financière. La problématique, pour les élus communautaires, est de savoir comment le budget sera voté en début du mois d'avril prochain, sachant que la Communauté Urbaine a très peu de marge de manœuvre aujourd'hui. Nous pouvons évoquer beaucoup de situations mais, ce qui fait surtout défaut aujourd'hui, c'est que la Communauté Urbaine, dans un premier temps, n'a pas obtenu ce qu'elle pouvait espérer de l'Etat au niveau de la Dotation Globale de Fonctionnement ; nous devions percevoir près de 60 millions d'euros et nous n'en avons reçu que 24. Pour vous donner des points de comparaison, la CASQY (Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines) touche 256 € de DGF par habitant, alors que GPS&O ne touche que 104 € ; avec presque le double d'habitants, il est évident que cela pose quelques difficultés. Nous pouvons toujours discuter des choix de la Communauté Urbaine sur certains investissements, selon que nous appartenons à un groupe ou à un autre. Nous pouvons nous en satisfaire ou pas. Ce sont des sujets d'achoppement pour tous les groupes, sauf celui de la majorité bien sûr, tout comme d'autres dépenses qui peuvent nous paraître superflues par rapport au budget de la Communauté Urbaine. Autre point qui risque de nous revenir dessus, c'est la neutralité fiscale. Quand nous sommes rentrés dans la Communauté Urbaine il nous avait été expliqué que, pour que les administrés ne soient pas impactés, il fallait faire la neutralité fiscale ; si la Communauté Urbaine augmentait les impôts, il fallait que les Communes baissent les leurs. En échange, nous percevions une somme correspondante à la différence. Gargenville, tout comme bon nombre de communes, a choisi de ne pas diminuer les impôts mais de les garder au même niveau. Nous avons, malgré tout, bénéficié de cette neutralité fiscale mais certaines communes n'en ont pas profité et ont même dû verser de l'argent à la Communauté Urbaine. Elles ont attaqué ce principe de neutralité fiscale en disant que c'était illégal que ce soit mis dans les attributions de compensation. Cela a été jugé le 7 mars dernier au Tribunal Administratif et nous attendons la décision finale. Pour le commissaire du gouvernement, il était illégal d'attaquer des attributions de compensation qui étaient provisoires, et les avocats qui représentent les communes ont, au contraire, prouvé qu'il était illégal de mettre cette neutralité fiscale dans les attributions de compensation. Le juge attend un rapport de procédure de la défense pour pouvoir statuer ; nous devrions avoir la décision définitive du tribunal avant l'été. Si c'est en faveur de la Communauté Urbaine rien ne changera, mais si c'est contre, toutes les communes qui auront touché cette neutralité fiscale devront la rembourser pour l'année en cours, voire depuis le début de la Communauté Urbaine. Cela fait grincer les dents de beaucoup de maires, y compris dans la majorité, parce que certains maires du groupe majoritaire avaient conscience de cela et savaient que ce n'était pas correct de travailler de cette manière-là. Nous sommes à 160.000 € de neutralité fiscale, multipliés par 3 ans, cela représente 480.000 € qu'il faudra éventuellement rembourser. Croisons les doigts pour que tout se passe bien.

Monsieur PERRON dit : sachant que le service rendu n'est pas à la hauteur de ce que peut espérer l'ensemble des gargenvillois, notamment sur la voirie, l'entretien et sur un certain nombre de sujets un peu compliqués. Aujourd'hui, les relations avec la Communauté Urbaine sont de plus en plus tendues et cristallisent des tensions. Dès que nous parlons de la Communauté Urbaine, de manière générale, avec les habitants de la Commune, c'est très compliqué. Le paradoxe a été d'avoir imposé l'adhésion à la Communauté Urbaine aux forceps à toutes les Communes, alors que personne n'était prêt pour adhérer à quelque chose d'aussi lourd et difficile à installer. Et tout ce que tout le monde redoutait est arrivé finalement. Personne n'était prêt, et la machine n'était pas prête à se mettre en marche.

Monsieur LEMAIRE dit : à l'origine, quasiment tous les Maires concernés n'étaient pas favorables à rentrer dans une Communauté Urbaine. Tout le monde prônait de faire 2 grosses Communautés d'Agglomérations : la CAMY, par exemple, se serait étendue de 5 ou 6 villes pour passer de 35 à 41, et de l'autre côté, nous aurions eu une autre grosse communauté avec la différence...

Monsieur PERRON ajoute : c'était une logique d'évolution plus progressive, même si nous passions à moyen terme sur une cellule de cette taille, pour que tout le monde, et les moyens aussi, s'adaptent aux besoins et aux attentes. Le vote du budget va être compliqué.

Monsieur LEMAIRE répond : cela va être compliqué, à tel point qu'il y a des voix qui se sont élevées pour mettre le budget en déficit pour que le Préfet prenne la main. Il faut bien se rendre compte de la situation réelle. Je ne pense pas que nous en arriverons là, ce n'est pas le vœu du Président TAUTOU aujourd'hui, mais cela a été évoqué quelques fois.

Monsieur PERRON dit : et le deuxième paradoxe c'est que l'Etat impose mais ne paye pas !

Monsieur LEMAIRE répond : c'est l'Etat qui a imposé, comme l'a dit le Ministre en charge des Territoires, sous la pression de certains élus qui tenaient à ce que nous soyons en Communauté Urbaine. Il y a des élus qui estiment avoir un pouvoir très important et qui ont leurs entrées en Préfecture. Ils savent manier les forces en présence pour que cela puisse aller dans un sens ou dans un autre. C'est le Préfet qui a pris la décision. Les 73 Maires n'étaient pas présents le jour de sa décision, nous avons plus subi qu'accepté. C'est sûr que cela se complique à la Communauté Urbaine. En plus, on nous explique que, plus les Communes augmentent leur potentiel fiscal, plus la Communauté Urbaine s'appauvrit, car le montant par habitant s'affaiblit fiscalement.

Monsieur PERRON dit : la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Monsieur LEMAIRE poursuit : ce qui nous prive de subventions et de dotations de l'Etat. Cela est très bien expliqué dans le ROB de la Communauté Urbaine. Aujourd'hui, il y a des services qui ferment, d'autres qui sont restructurés...

Monsieur PERRON dit : des Communes comme celles de la Communauté de Saint-Quentin-en-Yvelines ont une subvention par habitant qui est relativement élevée par rapport à un territoire comme le nôtre en Vallée de la Seine. Nous avons une strate de population assez compliquée sur différentes zones entre Poissy - Les Mureaux - Mantes-la-Jolie, et n'avons pas la même problématique qu'à Saint-Quentin-en-Yvelines ou Versailles.

Monsieur LEMAIRE dit : ce qui est intéressant, c'est de comparer avec des métropoles comme celles de Reims ou de Strasbourg. A Reims, il y a une ville-centre et autour il y a 142 Communes, cela fonctionne très bien.

Monsieur PERRON dit : oui, cela profite d'une dynamique de centralité.

Monsieur LEMAIRE répond : voilà, exactement. Alors que dans notre Communauté Urbaine, nous avons quasiment 3 villes-centre. Nous avons le pôle Mantes, le pôle Meulan-Les Mureaux et le pôle Poissy-Conflans-Achères. Ce sont 3 pôles qui tirent la couverture à eux, nous nous apercevons bien dans les budgets d'investissement qu'ils en profitent, tant mieux pour eux et tant pis pour nous. Cela crée quelque chose qui n'est pas sain.

Monsieur PERRON dit : Malheureusement, je crois que la nature humaine ne supporte pas la politique horizontale. Elle a toujours besoin de verticalité.

Monsieur LEMAIRE dit : c'est cela.

Monsieur PERRON dit : je vais faire une petite parenthèse. Ce matin, j'ai traversé Poissy à 4h30 ; il y avait 3 balayeuses qui tournaient. Si seulement nous pouvions diriger leur GPS vers nous pour qu'elles fassent un peu de boulot sur les caniveaux...

➤ Rires dans la salle

Monsieur LEMAIRE dit : ce qu'il faut savoir, c'est que Poissy met son personnel en doublon.

Monsieur PERRON dit : nous avons adhéré à la Communauté Urbaine et avons délégué du personnel qui est parti là-bas. Si, en plus, nous devons embaucher du nouveau personnel pour faire le boulot qu'ils faisaient avant parce que la Communauté Urbaine n'assume pas...

Monsieur LEMAIRE répond : ce qu'il faut savoir c'est que les villes de Poissy, Achères et Conflans sont arrivées à la Communauté Urbaine avec rien. La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines et la CA2RS, là où se trouvait Verneuil-sur-Seine, ont amené de l'excédent, alors que deux autres EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) ont emmené du déficit. Aujourd'hui, une ville comme Poissy doit toucher entre 4 et 6 millions d'euros d'attribution de compensation sans rien avoir emmené au départ. Ils peuvent donc se permettre de pouvoir embaucher du monde. Nous, nous avons une attribution de compensation qui était à environ 1,6 million, alors qu'aujourd'hui nous sommes autour d'un million d'euros. Nous avons perdu des plumes lors de notre entrée à la Communauté Urbaine, et relâissé 500.000 € parce que nous avons transféré la compétence « Voirie », etc.

Une personne du public (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : non, à la fin si vous voulez. Je suis désolé mais si je commence à donner la parole au public en même temps qu'aux conseillers, nous allons avoir du mal. C'est la règle. Je prends note que vous avez une question à poser et je vous donnerai la parole tout à l'heure.

Monsieur PERRON dit : sur le constat, nous sommes tous sur la même longueur d'onde, il n'y a pas de doute.

Monsieur LEMAIRE dit : il ne faut pas être totalement négatif. Nous sentons une volonté d'améliorer le service mais nous n'avons pas les effectifs suffisants. Dans le ROB de la Communauté Urbaine, vous avez des comparatifs. Certaines métropoles avec moins d'habitants ont entre 1.700 et 1.800 personnels alors que nous avons à peine 1.100 personnels pour 2 à 3 fois plus de population. En termes de service, nous ne sommes pas à égalité.

Monsieur PERRON répond : non, nous y avons même perdu je crois.

Monsieur LEMAIRE confirme : nous y avons perdu, oui. Le problème est qu'il n'y a qu'une balayeuse pour 10 Communes, elle ne peut donc pas être à Gargenville tous les matins à 4h30.

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur LEMAIRE dit : passons, si vous le voulez bien, à notre Débat d'Orientation Budgétaire. Je pense que vous avez lu l'introduction donc je la passe.

LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES - LA SITUATION ACTUELLE ET FUTURE :

Effectivement, nous avons la taxe d'habitation qui reste un gros point d'interrogation. Aujourd'hui, nous savons que la suppression de la taxe d'habitation est actée pour 80% des ménages, sur le budget des collectivités et sur les contribuables. Nous avons parlé de 100%, Monsieur MACRON nous le dit assez souvent, mais jusqu'à présent aucun arrêt n'a été pris, aucun vote de l'Assemblée Nationale ou du Sénat n'a entériné le fait qu'il y ait une exonération de 100% pour l'ensemble des contribuables français. Nous restons donc sur la base de 80%. À ce jour, il n'y a aucune conséquence sur le budget des collectivités, elles sont compensées par l'Etat à l'euro près. Ce n'est valable que pour les Communes qui ont fait le choix de ne pas augmenter leur taxe d'habitation ces dernières années.

Madame DELPEUCH demande : compensées à l'euro près, y compris avec l'augmentation des bases cette année ?

Monsieur LEMAIRE répond : oui

Madame DELPEUCH dit : d'accord.

Monsieur LEMAIRE dit : les taux ne bougent pas, ce sont les bases qui augmentent. Si la Commune augmentait son taux, les contribuables payeraient la différence. Dans la Lettre des finances locales, il y avait une petite note aujourd'hui qui disait que « Les rappels du Gouvernement ne compensent pas le flou qui entoure toujours la suppression de la taxe d'habitation et ses modalités de compensation. Il est donc permis de douter à ce sujet puisque le dégrèvement, pour tous les foyers, de la taxe d'habitation sera au début compensé en totalité mais, qu'après 2020, une nouvelle source de revenus devra être trouvée pour compenser au centime près cette suppression. Fort de ces déclarations, aucune piste réelle n'a été avancée, renforçant les inquiétudes des Communes à l'approche des prochaines échéances ». Cela veut dire que s'ils suppriment totalement la taxe d'habitation en 2020, elle sera compensée par autre chose, que vous allez payer bien sûr, mais nous ne savons pas sur quoi. Le problème est qu'un Maire ne peut plus prélever l'impôt dont il a besoin pour faire tourner sa Commune, mais on va lui donner de l'argent prélevé sur ses administrés, pour pouvoir compenser ce qu'il ne peut plus faire. C'est un peu bizarre mais c'est peut-être l'époque qui veut cela.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à 26,9 milliards d'euros en 2019. Cela veut dire que l'Etat n'a pas modifié l'enveloppe globale décernée à l'ensemble des Communes du territoire français. Nous ne dépassons pas le montant, donc, si cette année des Communes bénéficient d'une augmentation, d'autres auront une diminution. Vous verrez tout à l'heure que la Commune aura une diminution.

Nouvelle revalorisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la cohésion sociale (DSU) et la Dotation de la Solidarité Rurale (DSR) à hauteur de 90 M€ chacune, contre +110 M€ pour la DSU et +90 M€ pour la DSR en 2018. Nous devrions être à peu près stables.

En ce qui concerne la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), poursuite du recul des dotations de compensations fiscales puisque nous ne devrions plus toucher cette compensation. La réduction de ces variables d'ajustement en 2019 sera de 144 M€ contre 323 M€ en 2018. Cela chute aussi énormément. La répartition de l'effort entre collectivités d'une même catégorie tiendra compte des recettes réelles de fonctionnement de chacune de l'avant dernière année (2017 pour 2019).

L'enveloppe globale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) pour 2019 est gelée à un milliard d'euros. C'est également une répartition avec des plus et des moins.

Comme en 2018, la progression du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) à hauteur de 20 M€ par an est maintenue et s'élèvera à 350 M€ en 2019.

Les dotations de soutien à l'investissement public du bloc communal sont maintenues à 1,8 Md€.

Ce sont des généralités, ce n'est pas ce que touche la Commune. Vous aviez rêvé un instant, mais maintenant il faut revenir sur terre.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 013 « REMBOURSEMENTS SUR RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL » :

Pour 2018 nous avons eu des remboursements, à hauteur de 56.000 €, qui ont été versés suite aux évènements suivants :

- 2 accidents du travail suivis de longs arrêts pour un montant de 21.400 €,
- 2 arrêts maladie de plus de 6 mois pour un montant de 6.000 €,
- 2 placements d'agents en mi-temps thérapeutique pour un montant de 4.200 €, c'est ce que nous versent les assurances,
- 2 congés maternité pour un montant de 8.400 €,
- 3 congés paternité pour un montant de 2.000 €,
- 1 capital décès pour un montant de 13.800 €.

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE poursuit :

CHAPITRE 070 « PRODUITS DES SERVICES » :

Nous avons eu un dépassement de prévision budgétaire de 2.700 € pour le cimetière, c'est-à-dire que nous avons vendu plus de concessions que prévu.

Nous avons reçu une redevance d'occupation du domaine public de 5.047 € de Nafylian qui avait installé sa bulle de vente sur le parking Charles de Gaulle.

Nous avons des variations concernant les « redevances et droits des services périscolaires et d'enseignements » et à « caractère de loisirs » de +39.967 € et +19.123 € dues au fait que le budget avait été sous-évalué par précaution. Comme nous ne savons jamais les montants réels que nous allons percevoir, nous avons tendance à les sous-estimer pour avoir de bonnes surprises plutôt que le contraire.

- Actions culturelles : baisse des recettes pour les étés d'Hanneucourt ;
- Maison des Arts et de la Créativité : baisse des recettes notamment due à l'absence du professeur de dessin, pendant presque une année, et à la baisse du nombre d'adhérents ;
- École de Danse : augmentation du nombre d'inscriptions, +13 personnes ;

- *École de Musique : baisse des recettes, dont un remboursement aux familles, liée à l'absence du professeur de piano pendant quelques semaines, suite à une clavicule cassée ;*
- *Périscolaire : augmentation des recettes qui se traduit par l'augmentation du tarif cantine de 0,05 €, du nombre d'inscriptions en cantine (+900 inscrits), de l'application des pénalités par le logiciel Arpège (les enfants inscrits aux activités mais absents paient les prestations, ce sont les différents règlements que nous avons mis en place) et à l'augmentation des effectifs dans les activités périscolaires (garderies matin/soir + étude animation à l'unité) ;*
- *En 2018, le logiciel Concerto contrôle automatiquement les revenus de la famille (si la feuille d'imposition est absente, c'est le tarif le plus haut qui s'applique) ;*
- *Le séjour à Clécy nous a donné 4.000 € de recettes pour 2018 ;*
- *Concernant l'ALSH « estival » : +600 € grâce au séjour itinérant et +3.700 € sur la facturation juillet/août par rapport à 2017 ;*
- *Concernant les établissements scolaires, nous sommes revenus à la semaine de 4 jours avec un tarif journalier de 14,19 € en moyenne. Nous vous rappelons qu'avant il était de 8,79 €. Nous avons une augmentation des effectifs le mercredi à compter de septembre 2018, +30 enfants en moyenne par mercredi ;*
- *Concernant les mercredis et petites vacances scolaires, nous appliquons un tarif unique incluant les garderies du matin et du soir et des pénalités par le logiciel Arpège (les enfants inscrits aux activités mais qui sont absents paient les prestations).*

Nous avons reçu, sur la régie publicitaire pour le magazine, +447 € pour les 4 magazines parus.

CHAPITRE 042 « TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE » :

Nos services techniques ont réalisé les travaux suivants :

- *Fin de la réhabilitation du local de la police municipale ainsi que du logement situé au-dessus avec salle de convivialité, vestiaires et douches hommes et femmes ;*
- *Réhabilitation du bureau de la directrice de l'école maternelle Jean de la Fontaine. Comme une classe supplémentaire s'est créée, nous avons créé un dortoir et agrandi le bureau de la directrice ;*
- *Rénovation du pont du square de la poste et du moulin ;*
- *Création du support des arrosoirs du cimetière ;*
- *Pose de la clôture du ball-trap qui n'est pas encore tout à fait terminée.*

En 2019, nous prévoyons de réaliser les opérations suivantes :

- *Aménagement d'un grand bureau pour les élus, puisqu'aujourd'hui il n'y a plus de bureaux disponibles, et d'une salle de convivialité pour le personnel à l'étage de la Mairie. Avant, le personnel allait au sous-sol mais la pièce n'est pas très agréable, c'est un soupirail, il n'y a pas de fenêtre et, en plus, de temps en temps il y a des rats.*
- *Remplacement de l'éclairage extérieur du terrain de rugby car il y a des rampes qui ne fonctionnent plus ;*
- *Fin du remplacement de la clôture du ball-trap qui devrait être finie avant la fin du mois d'avril ;*
- *Mise en place de la signalétique au cimetière : les poteaux sont installés, il ne reste plus que les panneaux à mettre.*

CHAPITRE 073 « FISCALITÉ 2018 » :

Revalorisation des bases fiscales 2018 : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est, depuis la Loi de Finances 2018, calculé à partir de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation. Donc pour 2019, le coefficient de revalorisation des bases sera de 2,2 %. A noter que c'est l'une des plus fortes hausses de revalorisation des bases depuis que je suis Maire, et depuis bien longtemps. Les habitants vont voir leur taxe foncière augmenter, et ceux qui payent leur taxe d'habitation également. La hausse risque d'être significative, je n'ai pas fait de calcul par rapport à la mienne, mais je pense que cela va vite monter. Nous allons sentir l'augmentation.

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : *non c'est mécanique, cela augmente tous les ans.*

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE poursuit : *Concernant les recettes des contributions (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncière sur le non bâti), en 2018 nous avons perçu 3.952 € de plus que la prévision. La Direction Générale des Finances Publiques l'avait bien estimée. Je vais vous passer les explications qu'elle nous a données pour justifier cette augmentation, mais nous retrouvons le même principe que nous avons évoqué l'année dernière lors du débat.*

Je ne vais pas revenir sur l'impact de la réforme de la taxe d'habitation sur les bases de la collectivité, puisque nous en avons parlé tout à l'heure. Ce dégrèvement concerne les foyers dont les ressources n'excèdent pas 27.000 € de revenu fiscal de référence pour une part, majorée de 8.000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43.000 € pour un couple, puis 6.000 € par demi-part supplémentaire. Nous attendons avec impatience que la taxe d'habitation soit compensée en 2019, et nous espérons qu'elle le sera à l'euro près comme annoncé.

Les attributions de compensation : nous en avons parlé tout à l'heure lors de la délibération que nous avons prise. La Communauté Urbaine nous verse une attribution de compensation qui est d'un montant de 286.164,52 € en investissement et de 1.348.547,61 € en fonctionnement, composé de 1.188.508,61 € en AC provisoire et de 160.039 € de neutralité fiscale. Nous déduisons l'investissement du fonctionnement donc nous tournons autour du million dont je vous parlais tout à l'heure. Nous sommes toujours dans l'AC provisoire, nous arrivons en 2019 et les AC définitives n'ont toujours pas été fixées. Nous sommes mal partis pour 2019, je ne sais pas ce qu'ils attendent pour le faire. La CLECT ne s'est quasiment pas réunie en 2018 pour faire l'évaluation des charges, et il n'y a pas de réunion prévue pour le premier semestre 2019. Je ne sais pas s'il y en aura une au second semestre. A la limite, il vaut mieux rester comme cela. Je pense que si nous passons en AC définitive, nous risquons de la voir diminuer un petit peu. Espérons que cela reste ainsi encore quelques temps.

Concernant la taxe sur l'électricité, nous avons comptabilisé 157.089 € mais nous avons sous-évalué l'inscription budgétaire en 2018 par précaution ; le réalisé 2017 était de 145.070 €, soit une augmentation de 12.739 €.

La taxe sur les emplacements publicitaires a été titrée en 2017, pour régulariser, et en 2018. La Communauté Urbaine n'ayant toujours pas défini sa compétence en la matière, nous avons donc une recette de 4.773,09 €.

La taxe additionnelle aux Droits de Mutation correspond aux taxes que nous percevons à chaque fois qu'un bien immobilier est vendu sur la Commune. Nous avons un petit peu baissé, car nous passons de 292.739 € en 2017 à 238.980 € en 2018. Il y a eu moins de biens vendus par rapport à l'année précédente.

CHAPITRE 074 « DOTATIONS » :

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : comme je vous le disais tout à l'heure, pour 2019 il est prévu que nous touchions 249.836 €, auxquels s'ajoutent 10.636 €, correspondant à la part liée à la variation de la population ; notre population a augmenté de 114 personnes. Mais par contre, on nous fait un écrêtement de 54.207 € parce que notre potentiel fiscal est supérieur au seuil déclencheur. Nous n'avons pas appuyé sur le bouton déclencheur d'impôts pour pouvoir bénéficier de ces 54.000 €. La question est de savoir s'il faut augmenter ou non les impôts et continuer à voir notre DGF baisser. Même si nous avons augmenté les impôts en 2015, la preuve est que cela n'a pas suffi puisque nous sommes toujours écrêtés aujourd'hui.

La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) : nous avons perçu 70.669 €, soit une augmentation de 10,55% par rapport à 2017. Différents facteurs peuvent jouer (potentiel fiscal...), la hausse prévue par le législateur étant de 6%, la logique nous conduira à appliquer la même augmentation, soit 74.900 € pour 2019.

La DGD (Dotation Générale de Décentralisation) : nous avons reçu la somme de 1.177,63 € au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme. C'était la modification du PLU que nous avons faite en 2017. Il est bien évident que nous ne toucherons rien en 2019 puisque nous n'avons pas de modification à ce niveau-là. Ce sera la Communauté Urbaine qui touchera l'ensemble de cette dotation dans le cadre du PLU qu'elle est en train de mettre en place.

Dans les autres dotations, nous avons reçu le solde 2017/2018 concernant le « Fonds de soutien au rythmes scolaires » pour 28.733 €.

Des dotations « autres communes » : nous avons un écart de 11.968 € qui correspond à une différence sur la participation de la Commune de Juziers pour le RAM de +4.172 €, et nous avons les investissements de logiciels + achat de matériel + travaux AD'AP qui sont venus s'ajouter, ainsi que des dérogations scolaires pour 7.800 € de plus que celui budgété.

Pour répondre à l'une de vos questions, Madame DELPEUCH, il y a 52 assistantes maternelles à Gargenville et 23 à Juziers.

Dotations « autres organismes » : la CAFY nous a versé 178.627 € en 2018. Cela a augmenté de 29,58% par rapport à 2017, soit +40.781 €. Le « contrat enfance jeunesse » est passé de 17.717,29 € (basé sur 2016) à 41.975,72 €, soit +24.258,43 €. Cela montre qu'il y a plus d'enfants qui fréquentent le centre de loisirs. La CNRACL a versé une subvention de 8.000 € correspondant au « démarchage de prévention » ; c'est le document unique réalisé par le CIG sur l'étude de la dangerosité des postes de la ville.

Attribution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : à l'origine nous avons budgétisé 308.939 €, mais une décision modificative nous a permis de diminuer la prévision de 19.083 €, selon les annonces du gouvernement. Comme il y a une variable d'ajustement, nous risquons d'être de nouveau minorés en 2019 par rapport à 2018.

Concernant l'attribution du Fonds Départemental de la Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : en 2017, nous avons reçu 13.178 € pour la dernière année et nous avons reçu la somme de 46.874 € dans le cadre de la répartition de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes défavorisées. C'est le paradoxe de certaines décisions : d'un côté on vous dit que vous êtes une Commune trop riche pour toucher une Dotation Globale de Fonctionnement à taux plein, et de l'autre côté on vous dit que vous êtes une Commune défavorisée et vous pouvez avoir accès à la répartition.

Madame DELPEUCH dit : comme cela touche à la taxe professionnelle, peut-être que les critères ne sont pas les mêmes.

Monsieur LEMAIRE répond : certainement.

Madame DELPEUCH poursuit : nous ne sommes pas sur le potentiel fiscal mais plutôt sur le taux d'activité et le nombre d'entreprises.

Monsieur LEMAIRE dit : cela tient compte aussi de la répartition des personnels dans les différentes entreprises.

Madame DELPEUCH dit : c'est cela, ce ne sont pas les mêmes critères.

Monsieur LEMAIRE poursuit : Je me souviens, qu'à une époque, nous avons beaucoup d'employés qui travaillaient sur les usines Renault et cela nous permettait de bénéficier d'une répartition de la taxe professionnelle. Flins était écrêtée au profit de Communes comme Gargenville, Juziers, etc. Tout le monde touchait un petit peu.

CHAPITRE 075 « AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE » :

Le montant perçu des loyers a augmenté de 1.735 €. La prévision budgétaire avait été minorée en cas de revente de la résidence Michon avant la fin de l'année. Comme nous avons prolongé de deux mois, nous aurons quelques loyers supplémentaires encaissés pour 2019. Nous avons encaissé 6.931 € de plus de locations de salles sur l'année 2018, en comparaison à 2017. Concernant le reversement du CCAS, pour les portages de repas et la RPA, il y a une petite baisse de 457 € sur l'ensemble des recettes. La redevance pour l'antenne Bouygues est à +1.000 €, ils ont augmenté un petit peu. Les antennes Bouygues sont celles qui sont au-dessus du cimetière.

CHAPITRE 077 « PRODUITS EXCEPTIONNELS » :

Cette année, nous avons encaissé des pénalités sur le marché de nettoyage de nos bâtiments communaux avec la société Arc en Ciel pour un montant de 2.750 €. Il est vrai que nous ne faisons plus de cadeaux, nous appliquons systématiquement les pénalités dès que nous nous apercevons que le ménage n'est pas fait en conformité avec le cahier des charges. Ils payent toujours, ils n'ont pas le choix.

Nous avons reçu 1.000 € pour la « Faites de la nature » de la société Pinson Paysages.

Dans le cadre du mécénat (Les Maisonnettes), la Société Générale a versé 1.500 €.

Des dons ont été recueillis pour les bustes pour un montant de 2.333 €.

Nous avons également perçu 1.637,37 € de recouvrement des créances qui avaient été admises en non-valeur. Nous estimons que nous ne pouvons plus rien récupérer lorsque nous mettons des créances en non-valeur mais, de temps en temps il y a des petits miracles. Nous avons un nouveau trésorier depuis que nous dépendons des Mureaux. C'est un très bon technicien, d'une très grande valeur, et je pense que nous allons avoir beaucoup de plaisir à travailler avec lui et avoir de bons conseils. C'est la première fois que je voyais le trésorier se déplacer pour la signature d'une vente, par exemple. Il m'a dit que Les Mureaux ce n'était pas loin, puisque nous avons signé à Meulan, mais quand même, il a fait le déplacement.

Les remboursements des assurances suite aux différents sinistres.

Dans le cadre du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, coordonné par le SEY (Syndicat d'Énergie des Yvelines), un marché a été passé pour l'ensemble des membres du groupement. Le fournisseur retenu est Direct Énergie pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Madame DELPEUCH, vous aviez souhaité avoir quelques explications sur ce que cela allait nous coûter. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y avait 4 prestataires sollicités : EDF, Direct Energie, Engie et Total. EDF avait répondu sur le lot 1 mais était hors délai pour le lot 2, Direct Energie a répondu sur les deux lots, Engie était hors délai et Total a retiré sa candidature. Le choix a été vite fait puisqu'il ne restait plus que Direct Energie, ce sont donc eux qui ont remporté le marché. Au niveau des budgets, par rapport à 2018 et le marché de 2019, nous avons une augmentation du coût de 8%. Par contre sur le prix moyen du groupement, par rapport au prix moyen d'une négociation individuelle, nous gagnons 5,5%. Nous perdons par rapport au marché précédent mais nous gagnons par rapport au fait de rester en individuel.

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : par rapport au marché, nous perdons mais les tarifs ont augmenté depuis.

Madame DELPEUCH dit : en principe, avec les groupements de commandes, que ce soit avec le SEY ou autre, cela tend à ce que les négociations fassent en sorte que nous ayons une stabilisation ou une baisse des dépenses.

Monsieur LEMAIRE répond : il est vrai que nous passons de 124,53 € du MWh à 134,23 €. En individuel, nous serions à 137,47 €. Les chiffres se tiennent un petit peu, mais en pourcentage cela peut toujours faire des sommes. Au final, sauf en faisant très attention à l'utilisation de notre électricité, à consommation constante nous aurons une augmentation.

Monsieur PERRON dit : l'électricité la moins chère est celle qu'on ne dépense pas.

Monsieur LEMAIRE répond : exactement. Nous aurions pu allumer des bougies ce soir.

➤ Rires dans la salle

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les premiers résultats de l'exercice, constatés au 31 décembre 2018, nous permettent d'annoncer un excédent de plus de 717.800 €.

Les charges à caractère général :

- Véolia : nous constatons un dépassement de 87.000 € par rapport à 2017, principalement dû aux consommations pour le stade. Pendant un certain temps, nous n'avons eu que des estimations par Véolia, au lieu d'avoir des relevés réels et, quand ils ont enfin fait un relevé, nous avons eu la surprise de voir qu'ils avaient sous-estimé la consommation. Il est vrai que l'année dernière, de mai à septembre, nous avons eu un arrosage intensif à cause d'une relative sécheresse et au ré-engazonnement. Certaines semaines, l'arrosage a été fait jour et nuit. Aujourd'hui, les footeux ont un beau stade et sont contents. Faut-il un beau stade pour bien jouer ? Je ne sais pas.
- Dalkia : notons une hausse importante de 43,7% de la Taxe Intérieure de Consommation sur le Gaz Naturel (TICGN) qui est passée de 5,88 € en 2017 à 8,45 €/MWh en 2018. Nous avons une hausse de 11,1% en 2018 alors que le prix du gaz avait baissé de 15,33% entre 2013 et 2017. Nos consommations de gaz ont progressé de 3,84% en moyenne sur 2017/2018. Le résultat atteint en 2018 est de 21% d'économies, pour un objectif de 30, et de 239 tonnes de CO₂ économisées en 2018. Je ne sais pas si cela fait du bien à la planète, mais cela peut être un début de satisfaction pour nous.

- *Téléphonie : en 2018, le coût des abonnements et consommations de télécommunications (fixes + portables + internet), s'est élevé à 34.630,05 € contre 33.494,60 € en 2017, soit une augmentation de 3,4%. Il est à noter que nous avons des lignes complémentaires puisque 6 lignes ont été ouvertes au groupe scolaire Couvry. Au 1^{er} janvier 2019, par l'intermédiaire SIPPEREC, un nouveau marché de téléphonie fixe et mobile a été attribué à SFR, qui a remporté les 2 lots. La Commune va transférer ses lignes mobiles d'Orange vers SFR en mars 2019, comme nous le disions tout à l'heure.*
- *Restauration : le marché Sodexo a dépassé l'enveloppe budgétaire de 3.800 € ; ce qui a généré des recettes supplémentaires puisque, comme je vous l'ai indiqué, il y a eu 900 inscrits supplémentaires à la restauration scolaire.*
- *Cimetière : en 2018, le relevage des tombes du cimetière a été réalisé pour 28 d'entre elles. Nous continuerons en 2019 avec une nouvelle enveloppe de 20.000 €. Bon nombre de sépultures sont abandonnées aujourd'hui et il faut pouvoir les relever, même si les Gargenvillois n'aiment pas être enterrés dans l'ancien cimetière et préfèrent le nouveau. Question de modernité certainement.*
- *Illuminations de Noël : elles seront inscrites en 2019 pour 7.000 €. Je vous rappelle que, cette année, l'installation des illuminations de Noël a été réalisée par nos services techniques. Nous n'avons pas fait appel à des prestataires extérieurs puisque nous avons 2 agents qui ont leur CACES et peuvent utiliser la nacelle. Ils ont fait un très beau travail et nous avons remis en service beaucoup de structures que nous avions. Nous continuerons cette année à faire de la rénovation.*
- *Fleurissement : une enveloppe avait été attribuée pour 14.700 € et la totalité des projets a été réalisée.*
- *Deux budgets « toiture » et « chéneaux/gouttières », de 10.000 € chacun, ont été octroyés en 2018. Nous avons réalisé 1.427 € (tuiles de la halle du marché, ardoises de la primaire Molière et chéneaux du centre de loisirs d'Hanneucourt). Ces enveloppes seront reconduites en 2019 pour les mêmes prestations.*
- *Espaces verts / propreté / transport : en 2018, l'équipe compte 6 agents, dont 5 en espaces extérieurs et un chauffeur de car qui fait également fonction d'appariteur. Cette année fût marquée par la réalisation des illuminations de Noël en régie. Il a fallu 3 semaines de montage et 2 semaines de démontage. L'engagement des équipes a permis de conserver la première fleur au concours des Villes et Villages Fleuris.*
- *Bâtiment : en 2018, l'équipe « bâtiment » compte 10 agents avec le recrutement de notre électricien. De nombreux travaux de remise à niveau des installations électriques sont en cours sur nos bâtiments avec un double objectif : conserver le niveau de confort des équipements pour les utilisateurs et réduire les consommations d'énergie par l'utilisation d'appareillages fonctionnant aux LED. L'ensemble des équipes a été mobilisé, cet été, pour assurer l'ouverture du Groupe Scolaire Couvry et répondre aux travaux de réparations et d'aménagements demandés sur les autres écoles de la Commune. Concernant l'ouverture du nouveau groupe scolaire, les charges de fonctionnement seront estimées à 100% de 2019 ainsi qu'un prorata de 6 mois pour les futurs ateliers municipaux. Ils devront être terminés fin juin / début juillet.*
- *Véhicules et autres : nous avons loué une nacelle pour 6.000 €, pour les illuminations de Noël, et 1.500 € pour le remplacement des éclairages au stade de rugby.*
- *Fêtes et cérémonies : en manifestation réinscrite, nous avons le feu d'artifice pour 8.950 €.*
- *Ecole de musique et de danse : le gala de danse sera, de nouveau, organisé au gymnase des Prés l'Abbé en juin 2019. Il a nécessité de louer une sono et l'éclairage pour 4.232 €.*

- *Assurance dommage-ouvrage : nous souscrivons à une assurance dommage-ouvrage auprès de la société Verspieren pour la construction du Centre Technique Municipal, pour une durée de 10 ans. La garantie « dommage-ouvrage » sera de 10.430,24 € + la variante n° 1 « garantie des dommages immatériels » pour 741,10 € + la variante n° 2 « garantie biennale de bon fonctionnement » pour 494,06 €. Soit un total de 11.665,42 €.*
- *Loi SRU – logements sociaux : au titre de la loi SRU, nous avons une amende de 79.976,31 € pour 2018. En 2019, elle baisse un peu et est de 58.828,62 €, puisque nous avons augmenté notre part de logements sociaux, qui sont au nombre de 558 au 1^{er} janvier 2018. L'année prochaine, l'amende devrait diminuer puisqu'il reste des logements qui n'ont pas encore été pris en compte. Pour votre information, vous l'avez eu en annexe, au 1^{er} janvier il y a 2.956 résidences principales. Nous sommes à 18,88% de logements sociaux mais sommes encore un peu loin des 25% ; il nous en faudrait 739, soit un manque de 181 logements.*
- *Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales : il a été créé en 2012 et consiste à prélever un prorata de ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes isolées afin de le reverser à celles moins riches. Entre autres, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales aura pour vocation d'équilibrer les ressources entre les territoires plus ou moins favorisés. Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, qui était de 90.501 € en 2017, est passé à 88.658 € en 2018. Nous espérons rester à ce montant en 2019, sans qu'il y ait une nouvelle baisse.*
- *Charges de personnel :*
 - *Chapitre 012 : nous avons un reliquat de 118.000 €, sur le budget réalisé 2018, correspondant à des recrutements prévus, mais dont les postes sont restés vacants :*
 - *1 poste en état civil pour un montant de 33.700 €,*
 - *1 poste de brigadier pour un montant de 37.300 €,*
 - *1 poste d'ASVP pour un montant de 26.100 €,*
 - *1 secrétaire (6 mois) pour un montant de 15.400 €,*
 - *2 apprentis non recrutés pour un montant de 5.500 €.*

Les inscriptions budgétaires supplémentaires prévues sur 2019 par rapport au réalisé 2018, pour un montant de 186.200 €, se répartissent ainsi :

- *Pour renforcer le service de la Police Municipale, il est budgétisé le recrutement d'un Brigadier-Chef Principal et d'un Gardien-Brigadier pour un coût de 60.000 € ;*
- *En mairie, deux postes d'agent administratif ont bien été pourvus mais pas sur l'année complète, il faut donc rajouter un total de 30.000 € ;*
- *Un poste supplémentaire en administratif est envisagé, en cas de besoin, pour un coût de 17.000 €. La somme de 7.000 € a également été prévue pour les élections de cette année ;*
Je vous rappelle que les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain.
- *La budgétisation sur l'année complète des deux postes d'ATSEM et d'un poste d'agent de restauration collective, recrutés en septembre 2018, engendre un coût de 93.300 €. Ils étaient nécessaires pour, d'une part, Jean de la Fontaine, et, d'autre part, le groupe scolaire Couvry ;*
- *La continuité des postes de jardiniers/agents polyvalents aux services techniques rajoute 35.000 € ;*
- *Le reclassement indiciaire, les avancements d'échelon ainsi que les prévisions d'avancement de grades génèrent 14.500 € ;*
- *Une participation de l'employeur pour les mutuelles des agents va être étudiée et la somme de 4.000 € y est affectée ;*

- *La projection des allocations chômage sur une année complète rajoute 3.000 €. Nous avons un agent qui travaillait sur la Commune, elle a suivi son conjoint et aujourd'hui elle se retrouve sans activité là où elle vit. De ce fait, ne bénéficiant pas des allocations chômage, c'est la Commune qui lui verse à la place. C'est reparti pour cette année, et je pense que nous irons jusqu'au bout pour verser ses allocations.*

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : *oui c'est la loi.*

Monsieur LEMAIRE poursuit :

- *L'adhésion au contrat groupe statutaire de l'assurance du personnel, avec un taux beaucoup moins élevé tout en gardant les mêmes garanties, donne lieu à une économie de 50.000 €. Cela a été la bonne surprise.*
- *Il est également retiré une partie des emplois aidés dont les contrats se sont terminés au cours de l'année 2018, soit 13.800 €, ainsi que le versement d'un capital décès pour un total de 13.800 €.*
- *Aucun départ en retraite n'est prévu pour cette année.*
- *Les effectifs :*
 - *Au 1^{er} janvier 2018 : 126 agents comptabilisés ;*
 - *Au 1^{er} janvier 2019 : 134 agents comptabilisés.*
- *Chapitre 011 :*
 - *La nouvelle loi sur les formations, donnant la possibilité à l'agent de transformer ses jours acquis de formation en argent, génère une enveloppe de 7.000 € sur le compte 6184 (demande de l'agent sur accord de l'autorité territoriale) ;*
 - *Les honoraires d'avocat (C.I.G.) sont prévus pour une somme de 5.000 € si des contentieux existaient avec nos agents.*

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

RESTES À RÉALISER SUR 2019 - RECETTES : 1.538.012 €

- *Subventions :*
 - *Je vous rappelle que nous avons reçu, de la CAMY, un fonds de concours en 2015 de 100.000 €, qui avait été ramené à 92.793 €, concernant la réalisation du skate park qui s'est achevée en mai 2018.*
 - *Subvention du PNR pour la réalisation de la clôture du lavoir : 5.219 € ;*
 - *Subvention TEPCV pour l'appel à projet (« Territoires à énergie positive pour la croissance verte ») concernant la toiture végétalisée du groupe scolaire Jeanne Couvry : 40.000 €.*
- *Emprunts : le solde du prêt CRCA de 2017 pour 1.400.000 € est à débloquent avant le 15 mars 2020. C'est en fonction de l'avancement des chantiers : centre technique municipal, AD'AP, pôle social rue Casanova.*

RESTES À RÉALISER SUR 2019 - DÉPENSES : 3.114.598 €

- Formations sur le logiciel Logitud pour l'Etat Civil ;
- Installation de deux serveurs en mairie, le boîtier Player Pro TV et l'anti-virus ;
- Terminal de verbalisation électronique pour la Police Municipale ;
- Divers achats de matériaux par les services techniques ;
- Diagnostics et relevés topographiques (pour la résidence Michon et ruelle des Moulins) ;
- Cautions concernant les locataires de la résidence Michon pour l'opération de vente ;
- Un panneau photovoltaïque ;
- La porte de l'ascenseur pour handicapés de la salle des fêtes ;
- Acquisition d'une chambre froide pour la cuisine centrale ;
- Divers travaux dans les bâtiments communaux :
 - Réparation des gouttières du centre ados ;
 - Couverture du gymnase des Prés l'Abbé ;
 - Couverture du logement situé 51 rue Chausson ;
 - Changement du climatiseur dans le local serveur en mairie ;
 - Portes de la cuisine centrale.
- Pose de panneaux de « rue » ;
- Travaux de mise en sécurité aux abords de l'école Molière, sur la rue Jean de la Fontaine, pour un montant de 15.135,12 €, suite à la subvention des amendes de police 2018 que nous avons reçue pour un montant de 9.360 €. Les travaux devraient être faits la première semaine d'avril.
- Reliquat des tennis ;
- Étude de la vidéo protection « Yvelines Numériques » ;
- Étude concernant le projet du centre-ville ;
- Maîtrise d'œuvre et les missions SPS, CT, le mobilier, l'informatique du groupe scolaire ;
- Maîtrise d'œuvre et les missions BET, SPS, CT, SSI de la construction des ateliers municipaux ainsi que les travaux ;
- Maîtrise d'œuvre de l'Orangerie. En 2019, une demande de subvention a été déposée auprès de la Fondation du Patrimoine ;
- Maîtrise d'œuvre de l'ancienne école de musique, rue Danielle Casanova, ainsi qu'une enveloppe de travaux initialement prévus sur 2018 mais retardés par une attribution tardive de la maîtrise d'œuvre.

LES PRÉVISIONS 2019 EN MATIÈRE DE DÉPENSES

- En 2019, il sera possible d'affecter, sur les AC 2019 en investissement, la somme de 286.165 €. C'est ce que nous avons évoqué tout à l'heure et que vous retrouverez dans le budget.
- Bâtiment Casanova : complément de maîtrise d'œuvre pour les missions BET, SPS, CT, SSI, et l'étude géotechnique pour 40.000 €. Les travaux sont estimés à 1.280.000 €. L'APS est prévu mi-mars - nous l'avons déjà vu - et nous attendons l'APD que nous vous montrerons dès que nous l'aurons reçu.

- *Maîtrise d'œuvre pour 90.000 € et les travaux concernant la mise en accessibilité des ERP et IOP de la ville, pour une nouvelle tranche de 450.000 €. Un nouveau marché sera lancé pour continuer cette mise en accessibilité. Un rappel a été fait pour que toutes les Communes aient présenté leur AD'AP au 31 mars 2019, sinon il y aura des amendes.*
- *Un complément pour les travaux du Centre Technique Municipal, pour une estimation de 20.000 €, la dommage-ouvrage pour 20.000 € et la somme de 200.000 € pour les équipements (machines, mobilier...);*
- *Des travaux dans les bâtiments scolaires subventionnables par le « FIPD ». Nous avons prévu des systèmes d'alarme PPMS, des films anti-intrusion, la création d'un passage périscolaire à l'école Molière, un portail et des poteaux à l'école primaire Corneille pour 58.132 €. Cela sera largement subventionnable par le « FIPD » dans le cadre des mesures de protection pour les écoles.*
- *La confection des bustes de Nadia et Lili BOULANGER pour 15.200 €, subventionnée par la réserve parlementaire ;*
- *L'étude du projet de l'OAP Jean Lemaire pour 36.000 €, subventionnée par le Parc Naturel Régional du Vexin Français ;*
- *Des travaux dans divers bâtiments communaux. Je ne vais pas vous donner toute la liste, ce sont de petites sommes et vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance. Si vous avez des questions tout à l'heure, il n'y aura pas de souci pour y répondre.*
- *La vidéo protection pour un budget de 192.000 € ;*
- *Des travaux de signalisation divers pour 1.500 € ;*
- *Au cimetière : le portail pour 2.500 €, ce sont des réparations, et des travaux concernant l'affaissement d'une allée pour 960 € ;*
- *Un complément pour la réfection des courts de tennis n° 4 et 5 pour 78.700 € ainsi qu'une étude de sol pour 6.800 € ;*
- *Service urbanisme : relevés topographiques, diagnostics, etc., pour 15.000 €. Maintenant, dès qu'une entreprise fait des travaux dans un bâtiment, nous devons lui fournir les diagnostics pour l'amiante, etc.*
- *Une enveloppe pour les préconisations du C.I.G. en matière de prévention pour 11.000 €. C'est la continuation d'achat de fauteuils pour les personnels assis et également de l'amélioration pour certains postes, des escabeaux qui se bloquent au sol pour que les personnels puissent monter sans risquer de se blesser, etc.*
- *L'achat de matériels et mobilier pour la cuisine centrale pour 5.900 €. Tous les ans nous avons quelques surprises, le matériel devient vétuste et il faut le changer régulièrement.*
- *L'achat pour le renouvellement partiel du parc informatique et les logiciels pour 30 000 € ;*
- *Une enveloppe pour les différents services : 16.000 € (maison des arts, école de musique, centre ados, service communication, RAM, Police Municipale, scolaire) ;*
- *Des enveloppes pour les achats divers de matériels et travaux urgents (nouvelles chaudières, etc.) pour les services techniques, tous corps d'état confondus.*

LES PRÉVISIONS 2019 EN MATIÈRE DE RECETTES

- *Taxe d'Aménagement : nous recevons toujours quelques taxes d'aménagement. En 2018 nous avons encaissé 11.050 €, mais pour des permis qui avaient été signés avant le 1^{er} janvier 2016, donc avant notre entrée en Communauté Urbaine. Je ne sais pas, si cette année, il y aura encore quelques taxes d'aménagement à venir. Normalement, nous ne devrions plus rien toucher parce que c'est la Communauté Urbaine qui les touche depuis le 1^{er} janvier 2016.*
- *Subventions :*
 - *Subvention du PNR pour l'étude de l'OAP Jean Lemaire de 21.000 € ;*
 - *Réserve parlementaire pour les bustes de 6.333 € ;*
 - *L'État, au travers du dispositif FIPD « Sécurisation des écoles », prévision de 38.680 € (80% des dépenses HT) ;*
 - *L'État, si le dispositif du FIPD « vidéo protection » est reconduit en 2019 ;*
 - *Nous devrions obtenir des subventions de la Région pour :*
 - *les courts de tennis à hauteur de 15% ;*
 - *La vidéo protection à hauteur de 35% ;*
 - *Pôle Social, rue Danielle Casanova, à hauteur de 50% ;**Les dossiers sont en cours d'élaboration.*
 - *Conseil Départemental : subvention à hauteur de 30% pour le pôle social et les travaux de l'AD'AP. Cela entrainera la signature de deux nouveaux contrats avec la Région et le Conseil Départemental. Le contrat départemental sera signé pour des travaux plafonnés à 2.000.000 € HT (5 ans pour achever les travaux suivant la délibération du conseil départemental) et limité à 3 opérations maximum. Nous prévoyons dans notre Plan Pluriannuel d'Investissement, la possibilité de financer des travaux de réhabilitation et d'isolation de nos bâtiments scolaires, notamment Molière puisqu'il faut quasiment changer toutes les fenêtres, et la salle des fêtes. Nous aimerions refaire la toiture à cause d'une fuite qui est relativement importante et qui ne fait que s'agrandir et le colmatage ne sert plus à grande chose. Et bien sûr la VMC de l'école La Fontaine et la mise en accessibilité des bâtiments. Le contrat régional sera signé pour des travaux plafonnés à 2.000.000 € HT (3 ans doivent s'écouler avant une nouvelle demande) et il faudra au minimum 2 opérations.*
- *Cessions prévues :*
 - *Le terrain « ruelle des Moulins » pour 188.000 € ;*
 - *La résidence Michon pour 905.000 €, c'est fait.*
 - *La maison « Dolingen » pour 80.000 €. Tout cela avait été passé au conseil.*
 - *Un terrain situé sur l'île au prix de 400 €. La vente est signée.*
 - *Dans le cadre d'un Plan d'Équipement Public, un montant sera versé en 2019 par l'EPAMSA concernant le lot I2 pour 10.577 €. C'est notamment pour le financement du groupe scolaire Jeanne Couvry.*

Nous arrivons presque à la fin de notre Débat d'Orientation Budgétaire, pour l'instant il n'y a que moi qui ai parlé. Je vous laisserai bien volontiers la parole.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2019-2021

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

- Orangerie : nous prévoyons les travaux sur 7 tranches. Nous avons sollicité la DRAC, mais ils ne savent pas s'ils auront des fonds à distribuer pour cette année. Si la DRAC intervient, le Conseil Départemental suivra et subventionnera le tout à hauteur de 40% de la dépense subventionnable. La Région peut intervenir à concurrence de 30% maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond d'un million d'euros par tranche de travaux. Nous travaillerons aussi avec la Fondation du Patrimoine de telle sorte que nous puissions être subventionnés à hauteur de 80 %.
- Le solde du nouveau marché des travaux de l'ADAP est estimé à 450.000 €.
- Des travaux de réhabilitation et d'isolation de nos bâtiments scolaires et salle des fêtes, ce dont nous avons parlé tout à l'heure.

RECETTES PRÉVISIONNELLES

- Vente de la propriété « LALISSE » pour 450.000€ ;
- Les ateliers municipaux de la rue Gambetta ;
- L'annexe des services techniques ;
- L'Épicerie ;
- Nous attendons les subventions de la Région et du Conseil Départemental sur les travaux de réhabilitation et d'isolation de nos bâtiments scolaires et salle des fêtes dans le cadre des contrats pluriannuels.

ENDETTEMENT

ÉTAT DES EMPRUNTS

Vous avez vu le tableau donc, par banque, le capital au 1^{er} janvier était de :

- 898.000 € pour la Caisse des Dépôts et Consignation ;
- 5.599.000 € pour le Crédit Agricole ;
- 251.000 € pour la Société Générale.

Aujourd'hui la dette totale est de 6.749.323,40 €. Le montant des échéances pour l'exercice est de 703.785,56 €.

Vous avez un petit camembert qui retrace la répartition.

CONCLUSION

Ce débat d'orientation budgétaire a pour but de fixer les grandes lignes et nos choix en matière d'investissement qui devront se concrétiser dans le budget primitif soumis au vote du conseil municipal en avril prochain.

Malgré tout, la marge de manœuvre budgétaire reste restreinte et ce n'est pas les annonces de l'État qui peuvent laisser espérer une amélioration, même si l'augmentation de 2,2 %, une des plus fortes hausses de ces dernières années des bases fiscales, dégagera quelques recettes supplémentaires et permettra de conserver à l'équivalent les services rendus aux Gargenvillois sans impacter les tarifs.

Néanmoins une réelle réflexion sur ce sujet devra être abordée pour pouvoir maintenir cette qualité de service à nos administrés dans les mois à venir.

La stratégie de l'État, en matière de baisse des participations aux communes et aux autres collectivités locales, reste une source d'inquiétude pour les élus, notamment au regard de la suppression partielle, puis totale, de la taxe d'habitation, qui nous est promis compensée à l'euro près. Mais de quelle manière ? Sur quels fonds ? Quels prélèvements ? Rien n'est arrêté à ce jour, donc une incertitude qui demeure sur une compensation à long terme.

Il s'impose donc de maîtriser parfaitement nos dépenses de fonctionnement et pouvoir générer toutes les recettes possibles.

Un gros travail est aujourd'hui entrepris au niveau des impayés, pour faire comprendre aux bénéficiaires que la commune ne peut pas jouer le rôle de banquier. Ce travail commence à porter ses fruits, heureusement.

Au niveau de nos investissements, il était important d'entreprendre et de réaliser les projets comme le groupe Scolaire Jeanne Couvry, le centre technique municipal, qui une fois en activité, permettra de maîtriser les coûts de fonctionnement et de faire des économies, ce qui n'était pas le cas avec les deux bâtiments actuels et très anciens, le pôle social dont les travaux débiteront cette année et qui, là aussi, en regroupant le CCAS, les assistantes sociales, l'ADMR et quelques associations, permettra de mutualiser et de réduire les coûts de fonctionnement.

La poursuite de mise en accessibilité de nos bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que l'installation de la vidéo-protection seront deux dossiers importants de cette année 2019.

Cette année, à nouveau, nous maintiendrons le feu d'artifice et les illuminations de Noël, ces dernières, mises en place par nos services techniques, permettent aussi de réduire les coûts.

Nous nous efforçons de maintenir les meilleurs services pour notre population en maintenant une gestion budgétaire saine, mais les sources d'inquiétude persistent pour les années à venir, et le malaise que traverse la France aujourd'hui n'est pas pour espérer une amélioration de notre avenir financier.

La chasse aux subventions, pour tout nouveau projet, est de rigueur pour essayer d'atténuer au maximum nos financements.

Gargenville a un bel avenir grâce à des actions d'amélioration, grâce à une offre culturelle et sportive de qualité, accessible au plus grand nombre.

Il faut que cette qualité de vie reste attractive et pérenne, c'est à quoi nous travaillons et travaillerons dans les semaines et les mois à venir.

Je vous remercie de votre écoute et reste attentif à vos questions, si vous en avez.

Monsieur PERRON demande : Je ne vais pas revenir sur tout ce qui concerne les dotations et les rentrées fiscales, puisque de toute façon nous n'avons pas la main là-dessus. Concernant les dépenses, et certains choix budgétaires, nous allons revenir un petit peu en arrière pour observer certaines questions que j'avais. Cela oblige ceux qui veulent suivre à reprendre le document. En ce qui concernait le nombre d'adhérents de la Maison des Arts et de la Créativité, pourquoi cette baisse importante ?

Monsieur LEMAIRE répond : cela concerne principalement l'atelier « Dessin – Peinture » parce que nous n'avons quasiment pas eu de professeur pendant l'année.

Monsieur PERRON demande : et c'est majoritairement « Dessin – Peinture » qui est concerné ?

Monsieur LEMAIRE répond : oui. Si vous vous en souvenez, au conseil municipal nous avons pris deux délibérations pour rembourser des adhérents du coût de leurs cotisation et adhésion.

Monsieur PERRON demande : ils n'ont pas ré-adhéré finalement ?

Monsieur LEMAIRE dit : si, nous avons un nouveau professeur, donc ils ont ré-adhéré. Je n'ai pas l'effectif à ce jour. Au contraire, le professeur de dessin qui est arrivé donne toutes satisfactions, tous les adultes sont revenus, quasiment tous les enfants et surtout beaucoup de nouveaux enfants. Nous envisageons même d'ouvrir un cours supplémentaire.

Monsieur PERRON dit : donc l'état des effectifs, comme il est indiqué dans ce rapport, n'est pas l'actuel.

Monsieur LEMAIRE demande : les effectifs des adhérents ?

Monsieur PERRON répond : oui

Monsieur LEMAIRE dit : non, ceci est pour 2018 et non pour 2019.

Monsieur PERRON dit : cela aurait pu rester sur la même veine, mais non, cela a progressé.

Monsieur LEMAIRE dit : même au niveau du Club Photo, ils ont progressé, ils ont 3-4 adhérents de plus.

Monsieur PERRON dit : je vais revenir sur le buste parce que tous les éléments indiqués concernant ce buste sont répartis sur les différentes pages. Nous avons la réserve parlementaire de 6.333 €, les dons qui se cumulent à 2.333 € - ce qui fait un montant global de 8.666 € concernant les subventions - et le coût global des 2 bustes de 15.200 € HT. Il y a donc un reste à charge pour la commune de 6.534 € dont je laisserai chacun juger la pertinence de la dépense.

Monsieur LEMAIRE répond : justement, je voulais vous demander si l'opposition n'avait pas 227 € dans sa poche. C'est ce qu'il nous manque pour compléter le budget des 15.200 €.

Monsieur PERRON demande : où sont les 6.534 € ?

Monsieur LEMAIRE répond : depuis nous avons eu des dons, et il manque 227 €. Je fais donc appel à...

Madame GROLLEAU dit : je dois payer ma taxe d'habitation.

➤ Rires dans la salle

Monsieur LEMAIRE dit : nous avons sollicité des entreprises à nouveau. Certaines entreprises n'ont pas répondu donc si nous avons encore de l'argent nous devrions même dépasser le budget.

Un élu (hors micro)

Monsieur PERRON ajoute : pour acheter un trépied, s'il n'y en a plus.

Monsieur LEMAIRE dit : oui c'est cela, il faudra un trépied, nous ferons une plaque.

Monsieur PERRON poursuit : j'espère que toutes les questions ne se termineront pas comme cela, sinon je peux partir tout de suite. Nous avons déjà parlé des factures d'eau du terrain de football qui étaient relativement élevées. Nous avons fait des estimations, mais si les étés continuent d'être ainsi, cela va coûter cher d'utiliser de l'eau potable pour arroser de la pelouse sur un terrain de foot. Concernant le forage que nous avons évoqué...

Monsieur LEMAIRE répond : nous avons fait l'étude.

Monsieur PERRON dit : parce que 87.000 €, il va vite être rentabilisé j'imagine.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : une étude a été réalisée sur le sujet suite à ta proposition. Ceci oblige à :

- évaluer nos besoins en eau, bien évidemment,
- faire une étude hydrogéologique avec une entreprise spécialisée,
- établir une déclaration ou obtenir une autorisation auprès de la DRIEE et de l'ARS,
- s'assurer que la zone de captage n'est pas dans une zone de protection comme, par exemple, qu'il y ait déjà un autre captage à proximité,
- réaliser un ou plusieurs forages d'essais pour rechercher une nappe aquifère,
- faire analyser la qualité de l'eau captée,
- si les résultats sont concluants, instruire une enquête publique,
- si l'autorisation est obtenue, réaliser un puits de captage définitif, forage, pompe, alimentation électrique, etc.,
- raccorder le captage au réseau d'alimentation des terrains,
- assurer une maintenance, pompe, puits, réseau, et un contrôle sanitaire régulier.

Les masses financières concernant ce petit projet :

- étude hydrogéologique : 3.000 € ;
- forage d'essais et analyses : 15.000 €,
- forage d'exploitation et raccordement au réseau, 2 dessertes : 30.000 à 50.000 €,

Soit un investissement estimatif entre 48.000 et 68.000 €. Ajoutons à cela la maintenance et l'analyse annuelles estimées à 2.000 € par an. Sachant que nous consommons actuellement 4.000 m³ à l'année, pour un montant d'environ 16.000 €, le retour sur investissement est de 4 ans sur un tel projet.

Monsieur PERRON ajoute : ce qui est relativement intéressant. A condition qu'il y ait les nappes, mais à priori je crois que c'est un endroit qui est plutôt favorable.

Monsieur LEMAIRE dit : toute la question est de savoir s'il faut engager des fonds pour rechercher de l'eau et être sûr d'en trouver ou pas.

Monsieur PERRON dit : surtout que, concernant la disponibilité de l'eau sur ce captage, cela sera quelque chose de saisonnier. Ce n'est pas une demande en eau permanente, ce sera surtout l'été. A priori les nappes seront chargées après l'hiver, ce ne sera pas un puits qui sera capté en permanence et il aura le temps de se renouveler durant la saison creuse.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : il faut pousser plus avant l'étude.

Monsieur PERRON poursuit : oui, il y a des spécialistes pour cela.

Monsieur LEMAIRE ajoute : les 87.000 € étaient à titre exceptionnel.

Monsieur PERRON dit : je sais bien, il y a eu le cumul.

Monsieur LEMAIRE dit : aujourd'hui, nous avons demandé à Veolia de n'avoir que des montants réels, que nous ne soyons pas sur des estimations et sachions où nous allons.

Monsieur PERRON dit : concernant les volumes qui étaient évoqués, nous pouvons voir qu'ils sont relativement importants. Concernant le suivi sanitaire, à priori il n'y en aura pas besoin car l'eau ne sera pas destinée à la consommation mais à l'arrosage.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : d'où la fourchette qui varie.

Monsieur PERRON poursuit : si l'eau est polluée en nitrates, cela ne posera pas de problème pour arroser de la pelouse, c'est même plutôt avantageux. Je reviens sur le rapport fait par Dalkia sur le contrat de performance énergétique ; je voulais, comme tous les ans, nous féliciter d'avoir engagé les travaux d'investissement pour le CPE et les gains substantiels de 30% d'économie d'énergie sur l'ensemble du chauffage des bâtiments. Nous voyons que cela reste à la marge, lié au facteur du prix de l'énergie, et que les efforts restent à maintenir sur l'ensemble des bâtiments. Comme indiqué dans le rapport, avec une augmentation de 11% du prix du gaz, cela peut vite faire remonter la courbe.

Monsieur LEMAIRE dit : cela suppose aussi que nous fassions des travaux d'investissement pour améliorer l'isolation des bâtiments. Nous avons le problème à l'école Molière, où Dalkia prévoit une température de 19°C de moyenne par classe, mais lorsque nous avons eu le coup de froid, nous arrivions tout juste à 14°C. Nous étions à la limite des fermetures de classes.

Monsieur PERRON ajoute : toutes les fenêtres ont 40 ans !

Monsieur LEMAIRE dit : c'est tout le problème, et tout arrive maintenant.

Monsieur PERRON demande : concernant les postes, je voulais savoir où ont été affectés les 8 nouveaux qui sont indiqués. En partie sur le périscolaire, je pense.

Monsieur LEMAIRE demande : c'est quelle page ?

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur PERRON répond : page 20, de 126 à 134 agents.

Monsieur LEMAIRE dit : la différence des 8 ? Nous l'avons annoncée tout à l'heure.

Monsieur PERRON dit : une partie pour Couvry, mais il n'y a pas 8 postes sur Couvry.

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : il y a la cuisine et les espaces verts.

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur LEMAIRE dit : 134 agents comptabilisés au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur PERRON demande : combien y-a-t-il de postes sur le tableau des effectifs ?

Monsieur LEMAIRE répond : nous sommes à 149 ou 150.

Monsieur PERRON demande : où en sommes-nous au niveau des recrutements indiqués, notamment des postes vacants de la Police Municipale ?

Monsieur LEMAIRE répond : nous y travaillons. Je n'expliquerai pas les raisons ici, il y a des choses qui restent du domaine confidentiel, mais si tu veux venir dans mon bureau, je te dirai pourquoi.

Monsieur PERRON demande : ce sont des postes de recrutement qui sont ouverts auprès du CIG et tout le monde peut postuler.

Monsieur LEMAIRE dit : oui, il y a un contexte qui fait que des policiers ont du mal à venir à Gargenville. Nous avons un policier municipal que nous avons engagé et qui venait de la Préfecture de Police de Paris. Il n'avait pas sa formation FIA, nous lui avons payé cette formation qui a duré 6 mois pendant lesquels il était absent, et il est parti au bout du 8^{ème} mois. Nous n'y pouvons rien mais c'est pour cela que nous essayons de ne recruter que des policiers qui ont leur FIA, pour ne pas retomber dans ce genre de travers.

Monsieur PERRON dit : si toutes les communes font pareil...

Monsieur LEMAIRE ajoute : bon nombre de Communes recherchent des policiers.

Monsieur PERRON dit : mais si la loi ne nous permet pas de lui imposer de rester, une fois qu'il a suivi la formation, c'est un non-sens.

Monsieur LEMAIRE dit : cela ne résulte que de sa conscience professionnelle.

Monsieur PERRON dit : oui c'est cela.

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur PERRON dit : contractuellement si, nous pouvons le signer.

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur LEMAIRE dit : nous pouvons demander le remboursement à la Commune qui a recruté notre policier par voie de mutation, mais elle n'est pas obligée.

Monsieur PERRON poursuit : les 6.000 € de location pour la nacelle correspondent aux 5 semaines, 3 de montage et 2 de démontage ? Le montant qui était indiqué au-dessus des 1.700 € c'était uniquement le matériel électrique utilisé pour la rénovation...

Monsieur LEMAIRE répond : non c'était la location de la nacelle pour changer les éclairages.

Monsieur PERRON dit : d'accord.

Un élu (hors micro)

Monsieur PERRON dit : cela fait 6.000 € + 1.700 €.

Monsieur LEMAIRE rectifie : cela fait 6.000 € + 1.500 €.

Plusieurs élus (hors micro)

Monsieur PERRON dit : la location de nacelle coûte relativement cher.

Monsieur LEMAIRE répond : cela coûte moins cher que de prendre une entreprise extérieure pour faire les éclairages de Noël. C'est quasiment le double.

Monsieur PERRON dit : je ne sais pas combien coûte une nacelle mais cela me paraissait relativement cher.

Monsieur LEMAIRE dit : quand tu es en location, plus la durée est longue, moins le coût journalier est élevé.

Monsieur PERRON demande : à quoi correspond l'achat d'un seul panneau photovoltaïque ?

Monsieur LEMAIRE répond : c'est un panneau que nous devons acheter pour éclairer le lavoir situé rue de la Division Leclerc. Au départ, nous pensions pouvoir nous brancher sur l'éclairage public, mais comme c'est de la compétence de la Communauté Urbaine, c'est compliqué. Nous avons sollicité Veolia pour faire un branchement sur l'usine de dénitrification, mais ils ont refusé. Il restait l'option de mettre un panneau photovoltaïque afin d'avoir la puissance nécessaire pour éclairer le lavoir.

Monsieur PERRON dit : c'est tout pour les menues dépenses. Pour le reste, nous nous étions déjà opposés, notamment sur un certain nombre de délibérations sur le centre technique. Tout le monde est au courant de nos positions sur ce sujet, ainsi que sur la vente de la Résidence Michon, pour laquelle nous avons également voté contre, et sur le centre social. Preuve qu'il y a un potentiel d'investissement qui est important, ce sont des montants qui sont lourds à encaisser, malgré la nécessité dont nous pouvons toujours discuter. Concernant les recettes, il y a une chose qui m'a interpellé, voire amusé, c'est la petite manœuvre sémantique qui a transformé la pizzeria en épicerie. C'est rigolo parce que nous achetons une pizzeria et revendons une épicerie.

Monsieur LEMAIRE dit : tu ne connais pas bien l'histoire de Gargenville alors.

Monsieur PERRON reprend : c'était indiqué « pizzeria » dans les précédents documents. Je pose la question : quel intérêt à l'avoir achetée pour la revendre tout de suite ? Et l'avoir achetée avec le fonds de commerce qui n'avait pas lieu de négociation ni d'achat puisque l'activité n'était déjà plus depuis quelques temps. Aujourd'hui il y a une perte substantielle d'avoir acheté ce bâtiment, de l'avoir entretenu...

Monsieur LEMAIRE dit : nous n'en savons rien, nous allons attendre de l'avoir vendu pour en savoir le prix. Après vous pourrez dire s'il y a eu de l'argent de perdu ou non.

Monsieur PERRON dit : nous pouvons quand même nous interroger de l'intérêt de l'avoir acheté si c'était pour le revendre.

Monsieur LEMAIRE dit : l'intérêt était, qu'au départ, il y avait un projet qui avait été bien établi. Mais si nous avons su l'évolution des finances telle que nous la percevons aujourd'hui et telle que nous pouvons l'apercevoir pour les années à venir, après discussion cela peut être une erreur d'avoir fait ce choix. Mais seuls ceux qui ne font rien, ne se trompent jamais.

Monsieur PERRON dit : l'état des finances était ce qu'il était, notamment lorsque tu faisais ici le siège en tant que premier opposant de notre groupe à l'époque. Rien n'était caché concernant l'état des finances. La situation des dotations de l'État est ce qu'elle est, elle était ce qu'elle était déjà à l'époque.

Monsieur LEMAIRE dit : là non plus rien n'est caché. Chacun son rôle au moment où il s'y trouve.

Monsieur PERRON poursuit : sur l'investissement, nous pouvons juste reprocher qu'il n'y ait rien d'engagé sur des travaux à vocation environnementale importante. Il est vrai, qu'à la marge, le changement de fenêtres qui ont 40 ans c'est plus par nécessité que par réelle conviction écologique. Nous voyons bien que les dépenses d'énergie vont continuer à augmenter et nous aurions aimé que, comme le CPE ou ce genre d'idée, les leviers d'économie sur les dépenses de manière générale soient plus importants et notamment sur les dépenses d'énergie. Avec une politique environnementale un peu plus ardue sur les dossiers. Ce sont des choix, mais je pense qu'il y a de grosses marges de manœuvre et notamment cela peut donner des liens sur d'autres domaines, sur l'éducation, sur le lien et la qualité de vie de manière générale, que nous pourrions améliorer dans la Commune. Nous voyons que l'Etat...

Monsieur LEMAIRE dit : l'Etat peine à donner l'exemple. La preuve c'est qu'il se retrouve aujourd'hui...

Un élu (hors micro)

Monsieur PERRON continue : parce que les études et les investissements engagés pour les travaux sur l'Orangerie sont, quand même, relativement importants. Et à côté de cela, aucun investissement ni recherche de gain sur les dépenses d'énergie, ou du moins d'investissement sur les productions que nous pourrions installer, comme des panneaux photovoltaïques ou des systèmes de régulation sur les températures plus performants. Nous ne voyons rien de tout cela arriver sur les plans d'investissement.

Monsieur LEMAIRE dit : nous avons quand même précisé que nous allons nous engager sur le changement des différents éclairages et passer aux LED.

Monsieur PERRON dit : c'était déjà engagé précédemment.

Monsieur LEMAIRE dit : non ce n'était pas engagé précédemment.

Monsieur PERRON précise : sur l'éclairage public oui.

Monsieur LEMAIRE dit : l'éclairage public je ne sais pas si c'est engagé, c'est la Communauté Urbaine qui s'en occupe.

Monsieur PERRON dit : maintenant oui.

Monsieur LEMAIRE continue : prenez l'exemple des terrains de tennis couverts, le changement des éclairages va coûter 20.000 €. Tous les bâtiments représentent une certaine somme au départ. Effectivement ce sont des choix...

Monsieur PERRON dit : ce sont des économies à la marge, puisque les éclairages du tennis ne fonctionnent pas 24h/24 et les gains, entre l'éclairage actuel et la LED, seront amortis dans 15 ou 20 ans. Ce sont des économies à la marge mais ce sont des économies quand même.

Monsieur LEMAIRE dit : le tennis couvert est quasiment allumé tous les jours, de 8h à 23h. Nous allons faire les éclairages du stade de rugby, nous allons en mode économie.

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE répond : oui à Hanneucourt, le gymnase du Parc va y passer. Nous ne pouvons pas dire que nous ne faisons rien au niveau de la recherche d'économie. C'est notre leitmotiv aujourd'hui, mais cela représente un coût important pour l'ensemble des bâtiments et cela mérite réflexion.

Monsieur PERRON dit : comme nous pouvons le voir sur le CPE, les gains sont importants et les retours sur investissement sont conséquents. Nous n'avons pas de projections sur les coûts de l'énergie aujourd'hui, nous ne pouvons pas les avoir sur 5 ou 10 ans. Nous savons bien que cela ne va pas aller à la baisse mais, dans tous les cas, l'euro investi aujourd'hui sera rentabilisé dans le futur.

Monsieur LEMAIRE dit : oui, oui. Je pense qu'aujourd'hui, pour te rejoindre quelque peu, nous pouvons nous lancer dans ce travail, sauf que nous ne pouvons pas le faire bâtiment par bâtiment. Je pense que, pour la prochaine mandature, nous envisageons...

Un élu (hors micro)

Monsieur LEMAIRE poursuit : je suis optimiste, que nous envisageons une analyse de chaque bâtiment.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : depuis le début du mandat, depuis 2014, je prône et crie sur tous les toits qu'il faudrait générer un investissement pluriannuel d'entretien de nos bâtiments publics et ces choses-là étaient notamment envisagées.

Monsieur LEMAIRE ajoute : il faut faire un audit de chaque bâtiment.

Monsieur BERTHET-BONDET continue : mais cela génère un travail de fond important que j'aurais aimé que nous engagions. Mais aujourd'hui d'autres choses ont été faites et priorisées mais peut-être, et je le souhaite, que...

Monsieur PERRON dit : que la vente de l'épicerie permettra d'engager ces investissements.

Monsieur BERTHET-BONDET poursuit : quelque chose se fasse sur le sujet à partir des prochaines élections. Effectivement, c'est un point important, nous voyons que nos bâtiments sont vieillissants et qu'il y a un réel besoin sur le sujet si nous voulons les conserver ouverts et à disposition des gargenvillois.

Monsieur LEMAIRE dit : il faut faire une analyse pointue de chaque bâtiment pour savoir, réellement, ce qu'il faut faire.

Monsieur PERRON dit : c'est surtout qu'il y a des leviers de financement importants, des subventions qui sont disponibles aujourd'hui et qu'il ne faudra pas laisser passer.

Monsieur BERTHET-BONDET ajoute : et qui vont sûrement aller à la baisse à l'avenir.

Madame DELPEUCH dit : quand vous parlez du contrat départemental et du contrat régional que vous souhaitez engager, nous sommes sur 3 opérations d'un côté et 2 de l'autre, pour des montants de 2 millions d'euros à chaque fois, et nous avons très peu de visibilité sur ce que sont ces opérations. Vous notez simplement de la toiture, des fenêtres, de la VMC, c'est-à-dire ce dont nous sommes en train de parler, des travaux d'amélioration de la coque de protection d'un bâtiment, de sa performance énergétique mais nous ne le voyons pas comme cela...

Monsieur LEMAIRE dit : mais là il y a urgence quand même.

Madame DELPEUCH poursuit : ce n'est pas écrit ni présenté comme cela. Et nous voyons, simplement, que vous engagez des contrats sans que nous sachions vraiment quelle est la cohérence entre les 3 opérations qui sont retenues. Je suis assez insatisfaite par rapport à ce que vous proposez dans ces contrats régional et départemental que vous annoncez. En tout cas, le contenu n'est pas « toiture, fenêtres, VMC, mise en accessibilité », nous avons plusieurs choses mais ne savons pas où précisément : bâtiment scolaire ou salle des fêtes. C'était l'occasion, peut-être, d'être un petit peu plus précis sur les 3 opérations d'un côté et les 2 opérations de l'autre.

Monsieur LEMAIRE dit : pour l'instant, Madame DELPEUCH, nous n'avons pas...

Madame DELPEUCH dit : vous dites qu'il faudra faire de l'audit avant de s'engager dans des opérations de cohérence, de mise en performance des bâtiments communaux. Peut-être qu'il faut se dépêcher de faire de l'audit pour au moins ces 2 contrats, départemental et régional, qui vont courir sur plusieurs années. Ils seraient signés quand ? C'est valable jusqu'à quand ? Nous n'avons pas de date.

Monsieur BERTHET-BONDET répond : vous avez des choses qui sont à caractère d'urgence. Aujourd'hui si nous installons une VMC dans un bâtiment c'est parce que nous avons de l'humidité. L'humidité ne date pas d'aujourd'hui.

Madame DELPEUCH dit : mais cela veut dire que nous parcellons encore.

Monsieur BERTHET-BONDET répond : nous parcellons sur certaines choses, nous ne pouvons pas nous lancer dans un audit global ou un audit succinct parce que nous avons un caractère d'urgence. Si nous faisons un audit ce sera un audit global.

Monsieur LEMAIRE ajoute : pour faire un audit des bâtiments, il y en a pour un an et demi Madame DELPEUCH.

Madame DELPEUCH dit : les contrats, départemental et régional, ne sont pas faits pour traiter de l'urgence, ce n'est pas comme cela que c'est envisagé.

Monsieur LEMAIRE dit : nous avons l'opportunité de pouvoir mettre ces opérations-là, donc nous en profitons. Sinon au lieu de refaire le toit de la salle des fêtes, nous mettons une rustine et attendons que cela fuit de nouveau et se dégrade un peu plus. Allez voir les fenêtres de l'école Molière, les enfants ont froid, les parents d'élèves montent au créneau, Madame GROLLEAU peut peut-être vous en parler.

Madame GROLLEAU ajoute : il n'y a pas qu'à Molière qu'il y a des problèmes de froid.

Madame DELPEUCH dit : nous avons fait l'école du Parc et nous savions que chaque année il y aurait au moins un bâtiment avec des fenêtres à changer, et ce pendant plusieurs années. Ce sont des contrats lourds et importants, et qui demandent, j'ai rien contre et au contraire, que nous nous retrouvions face un contenu, qui puisse être estimé, pesé, cohérent et traitant d'opérations, pas seulement d'urgences. Pour moi la vocation des contrats, départemental et régional, ce n'est pas pour traiter de l'urgence.

Monsieur LEMAIRE dit : Madame DELPEUCH nous ne traitons pas de l'urgence, nous traitons de l'opportunité puisque nous pouvons mettre ces opérations-là dans le contrat. Comme nous sommes subventionnables à concurrence de 2 millions d'euros HT, il fallait que nous trouvions les opérations pour cela. Ce n'est pas forcément de l'urgence mais c'est vrai que la salle des fêtes et l'école Molière, nous sommes obligés de les faire même sans les contrats. Dès qu'il fait un peu froid, nous n'atteignons même pas 14°C dans les classes.

Madame DELPEUCH dit : tel que cela nous est présenté je regrette que ce ne soit pas plus...

Monsieur LEMAIRE dit : ce que je regrette c'est qu'aujourd'hui notre équipe se voit confrontée à ce problème. Je n'ai pas le sentiment, que dans les équipes précédentes, on se soit attardé à faire des travaux dans les bâtiments Madame DELPEUCH.

Madame DELPEUCH répond : toutes les fenêtres de l'école du Parc avaient été changées. Nous avons lancé deux CPE, un CPE sur toute l'électricité publique qui a donné ses résultats et qui a été un investissement très important. Changer tout l'éclairage public sur 5 ans, c'est très important. Et le CPE Dalkia, dont nous voyons encore les résultats, c'était quand même 23 chaufferies en 2 ans de façon à tout passer au gaz.

Monsieur PERRON dit : c'était des dossiers énormes.

Madame DELPEUCH poursuit : cela a été des dossiers énormes et les résultats nous les avons encore ; -21% pour Dalkia et cela fait 4 ou 5 ans que cela dure.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : ce que vous avez fait est très bien.

Madame DELPEUCH dit : mais qu'on ne nous dise pas que nous n'avons rien fait.

Monsieur BERTHET-BONDET continue : mais nous pouvons raisonner différemment en disant, qu'effectivement nous avons remplacé des chaudières dans des bâtiments qui sont aujourd'hui des passoires et peut-être qu'on aurait pu se poser la question à l'époque et se demander s'il n'aurait pas fallu d'abord remplacer les fenêtres avant de ...

Madame DELPEUCH dit : sauf que la chaudière était à remplacer.

Monsieur BERTHET-BONDET poursuit : tout est discutable.

Monsieur LEMAIRE dit : ce que vous nous reprochez aujourd'hui, nous pouvons vous le reprocher aussi. Pourquoi avoir lancé un CPE pour le gaz sans s'inquiéter de savoir si les bâtiments étaient suffisamment isolés.

Monsieur PERRON dit : toutes les chaudières étaient hors d'âge.

Monsieur LEMAIRE répond : tous les bâtiments sont également hors d'âge.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : si vous installez une chaudière dans la rue, en termes d'efficacité cela ne va pas être terrible. Tout est discutable.

Madame DELPEUCH dit : nous avons fait un audit sur toutes les chaufferies et nous nous sommes dit autant faire un plan d'ensemble pour du long terme et en passant un très gros contrat avec Dalkia. Nous ne nous sommes pas contentés de changer pour changer à chaque fois que nous étions en panne. Nous savions que c'était à faire.

Monsieur LEMAIRE dit : personne ne vous reprochera Dalkia, Madame DELPEUCH, et moi le premier, nous reconnaissons les économies. C'est moins probant sur le CPE de l'éclairage public.

Madame DELPEUCH répond : ce n'est pas pareil. Mais il fallait tout changer.

Monsieur LEMAIRE dit : pour l'éclairage public, le problème est que nous n'en avons même pas profité puisque nous sommes passés en Communauté Urbaine et c'est elle qui a repris cette compétence.

Monsieur BERTHET-BONDET dit : et en l'occurrence aujourd'hui ce n'est même pas fini.

Monsieur PERRON dit : nous ne pouvions pas le savoir à l'époque.

Monsieur BERTHET-BONDET répond : c'est juste une information.

Monsieur LEMAIRE dit : de toute façon, lors des prochains conseils municipaux, les demandes de subventions seront faites, et vous aurez le détail des contrats que nous signerons. Il n'y a pas de soucis de ce côté-là.

Monsieur PERRON dit : je crois que ce sera tout.

Monsieur RIBOT dit : quand nous voyons le nombre de pépins qu'il y a eu sur la mise en place de panneaux photovoltaïques dans les fermes, sur les granges, je pense que, par les subventions, nous coinçons tout le monde dans les mêmes orientations, sans avoir beaucoup de recul sur ces questions-là. Je pense qu'il faut toujours avoir un temps de recul pour voir les conséquences. Il y a 15 ans, le PNR finançait des bardages bois à tout va sur les bâtiments agricoles et cela a duré ce que dure un bardage bois. Nous avons continué avec les panneaux photovoltaïques et nous avons vu le nombre de déboires qu'il y a pu avoir. Je pense que, dans quelques années, nous allons nous apercevoir que c'est la même chose avec les toitures végétalisées, il suffit de voir que les plantes meurent et que ce sont de vraies passoires. Les orientations par les subventions à un moment donné... peut-être.

Monsieur PERRON dit : des prestataires pas toujours honnêtes s'engouffrent dans les marchés parce qu'ils savent qu'il y a des subventions derrière. C'est à chacun de se prémunir de ce genre de personnages.

Monsieur RIBOT continue : concernant les isolations, hier en allant dans le secteur du centre technique, j'ai vu que les isolations sont en train d'être posées et qu'elles ont, à mon avis, pris l'eau avec la pluie des derniers jours. Je vous signale qu'avec les tempêtes qu'il y a eues, il y a des bardages qui sont en train d'être arrachés.

Monsieur LEMAIRE dit : cela a été vu. S'il n'y a plus de questions, je vais vous demander un vote pour dire que vous avez pris acte que le débat a bien eu lieu. Je ne vous demande pas de voter pour ou contre. Je sais que Madame GROLLEAU a voté contre mais c'est seulement un vote que nous exprimons pour dire que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Nous ne vous demandons pas de prendre position, d'être d'accord ou non avec ce qui est écrit ou non.

Madame GROLLEAU dit : j'ai encore le droit de voter comme je veux. Je vous remercie.

Monsieur LEMAIRE dit : vous faites ce que vous voulez Madame GROLLEAU mais j'explique simplement la raison de ce vote. Je vais maintenant demander s'il y a des votes « contre ».

Madame GROLLEAU répond : rien que pour cela je vais lever la main.

➤ Rires dans la salle

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À la majorité,

Par 24 voix Pour, 1 voix Contre (Marjolaine GROLLEAU) et aucune Abstention,

- prend acte de la communication du rapport d'orientations budgétaires 2019,
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019 organisé en son sein.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Fait à Gargenville, le 7 juin 2019

Le Maire,
Jean LEMAIRE

